

MANIOC.org

Bibliothèque Schoelcher
Conseil général de la Martinique

7500.00

Plaidoirie pour le
maintien de l'Esclavage
à St Domingue. La Martinique
La Guadeloupe. Du point
de l'aspect économique, la
prosperité et la tranquillité
dans nos colonies de la des
Occidentales.

pas dans Barbier me Sabir
cc

306.2-5
MEM

MÉMOIRE

SUR

LES COLONIES OCCIDENTALES DE LA FRANCE,

OUVRAGE PRÉSENTÉ AU GOUVERNEMENT EN L'AN X, CONTENANT LE
PROJET D'UN ÉTABLISSEMENT NATIONAL POUR LA RESTAURATION
DE LA CULTURE A SAINT-DOMINGUE.

*Sed revocare gradum.....
Hic opus, hic labor est.*

PAR LE COMTE DE M***.



À PARIS,

CHEZ L. G. MICHAUD, IMPRIMEUR DU ROI,
RUE DES BONS-ENFANTS, n°. 34.

M. DCCC. XIV.

ROS

ex



MÉMOIRE

SUR

LES COLONIES OCCIDENTALES

DE LA FRANCE

PRÉSENTÉ PAR M. DE LA FAYOLLE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, DE LA LITTÉRATURE ET DES BEAUX-ARTS, ET DE LA SOCIÉTÉ ROYALE D'AGRICULTURE, DE MÉTIERS ET DE COMMERCE DE PARIS.

PARIS, CHEZ M. DE LA FAYOLLE, Membre de l'Académie des Sciences, de la Littérature et des Beaux-Arts, et de la Société Royale d'Agriculture, de Métiers et de Commerce de Paris.

PARIS, CHEZ M. DE LA FAYOLLE, Membre de l'Académie des Sciences, de la Littérature et des Beaux-Arts, et de la Société Royale d'Agriculture, de Métiers et de Commerce de Paris.



A PARIS,

CHEZ M. DE LA FAYOLLE, Membre de l'Académie des Sciences, de la Littérature et des Beaux-Arts, et de la Société Royale d'Agriculture, de Métiers et de Commerce de Paris.

1791.

M. DE LA FAYOLLE



PRÉFACE.

CE projet, communiqué en l'an X au premier consul, ne pouvait espérer une attention sérieuse de la part d'un homme qui, régnant sous l'empire des illusions, songeant à satisfaire son ambition particulière, et à acheter à tout prix une page illustre dans l'histoire, ne chercha jamais à connaître les besoins des peuples soumis à sa domination, et méprisa la science la plus utile aux souverains, celle des rapports et des liens commerciaux, qui sont la base de la prospérité des nations : aussi le mémoire n'eut-il aucun résultat. L'auteur regardant son travail comme perdu, ne comptait plus faire sortir de son porte-feuille un ouvrage qui paraissait n'avoir plus le mérite de l'à-propos. Cependant le rapprochement de la paix

d'Amiens en l'an X, et de la paix de Paris en 1814, offre tant de ressemblance pour ce qui concerne les colonies, que ce qui pouvait avoir quelque intérêt alors ne peut manquer d'en inspirer aujourd'hui. Tant de personnes parlent sur les colonies, et un si petit nombre sont en état d'en parler, qu'il est important de fixer des idées abstraites et débattues par l'esprit philosophique, soit sur les avantages du commerce colonial, comparés avec les résultats de l'abandon politique des colonies; soit sur l'esclavage des noirs, comparé avec l'espoir d'une culture exercée par des gens libres; soit enfin sur le système du commerce exclusif de la métropole, comparé avec les relations externes établies ou à établir, dans l'état actuel des choses, pour parvenir à rendre à nos manufactures et à notre marine cette activité, cette vie, que deux guerres longues et désastreuses semblent leur avoir enlevées pour jamais.

L'époque de 1814, par le long intervalle de temps qui s'est écoulé, paraît avoir comme sanctionné plusieurs abus, ou du moins rendu les autorités timides sur les mesures à employer pour obtenir les résultats qu'elles désireraient; néanmoins, en cédant à l'empire des circonstances et des lumières sur des modifications justes et raisonnables, on ne peut se dissimuler que les mêmes causes doivent produire en général les mêmes effets, si l'on agit avec une volonté ferme et soutenue : aussi les vues qui pouvaient être jugées utiles en l'an X, doivent-elles avoir quelque poids dans des conjonctures à peu près analogues.

Puisse cet écrit, dicté par le zèle le plus pur pour la prospérité de l'état, attirer l'attention et des administrateurs et des villes maritimes qui, par devoir ou intérêt, s'occupent des moyens propres à rendre une existence aux manufactures et aux colonies !

Nota. En livrant à l'impression cet ou-

vrage, tel qu'il a été conçu en l'an X, il sera nécessaire, par la différence des temps et des événements survenus dans le monde politique, d'insérer diverses notes dans le cours de la discussion.

MÉMOIRE

SUR

LES COLONIES OCCIDENTALES

DE LA FRANCE.

DANS un moment où la paix, en fixant le sort de la France, laisse enfin le loisir de s'occuper de l'état des colonies, où une sage administration cherche à s'entourer de lumières pour trouver les moyens de concilier, et ce que désire l'humanité et ce que commande la politique, peut-être verra-t-on, avec quelque intérêt, un tableau succinct des effets désastreux de la révolution sur la culture et la population des colonies; tableau qui, terminé par l'exposé de leur état actuel et de leurs rapports commerciaux, résultat d'une guerre de neuf ans, et par un coup-d'œil général sur les manufactures, le commerce et les ressources des villes maritimes

de France, offrirait, en dernière analyse, l'espoir et la probabilité de leur rétablissement. Ce n'est point d'après des mémoires que je parlerai; je ne citerai que ce qui s'est présenté à moi pendant un long séjour dans presque toutes les îles du Vent, ou sous le Vent, et dans les provinces de Terre-Ferme, où, tantôt acteur et tantôt spectateur, j'ai pu observer la cause et les effets de l'esclavage, l'effervescence produite par les théories du système révolutionnaire, et leur influence sur le corps moral et politique de tous les établissemens européens en Amérique.

La passion ou l'intérêt ne peuvent dicter mes réflexions : sans esclaves, sans propriété d'aucune espèce aux colonies, mon opinion ne peut être fondée que sur le désir d'être utile à mon pays; et, connaissant le caractère des noirs, leurs dispositions, la manière de les traiter, leur genre de vie dans les îles, où ils sont libres et où ils sont esclaves, mon esprit doit être dégagé de toutes les abstractions sentimentales que la philosophie a cherché à faire naître sur leur condition.

Avant d'entrer en matière, il n'est pas hors

de propos de remettre sous les yeux le tableau de ce qu'étaient les colonies en 1789, de leur population, de leur produit en denrées coloniales, et de l'exportation des articles manufacturés dans la métropole : il nous servira d'objet de comparaison avec celui qu'elles présentent aujourd'hui. Parcourons successivement les différentes îles.

CHAPITRE PREMIER.

Etat de la situation du produit des colonies occidentales de la France en 1789.

Cayenne. Son peu d'importance avant la révolution, me la fait passer sous silence (1).

La Martinique contenait environ 88,000 ames, dont 72,000 noirs, 4,000 gens de couleur, et 12,000 blancs.

(1) Le traité de paix, en 1814, détruisant, en grande partie, l'importance des autres colonies, semble attirer l'attention du gouvernement sur cette île, qui, par sa position, sa proximité du continent de la Guyane française, peut devenir la possession la plus intéressante de la France en Amérique.



Le produit de trois cent vingt sucreries, et environ 2,000 habitations en coton, café, etc., rendaient en France, une valeur de 15 millions, de livres; deux cents bâtimens français étaient employés pour son commerce.

Sainte-Lucie. Sa population s'élevait environ, à 21,000 ames dont 17,000 noirs, 2,500 blancs, et 1500 gens de couleur.

Cinquante-cinq sucreries, et les autres habitations en café, coton, etc., rapportaient environ 3 millions 500,000 livres à ses planteurs.

Son commerce n'avait pas de communication directe avec la France; ses denrées étaient transportées par des caboteurs à la Martinique, qui employaient environ cent cinquante petits bâtimens pour cette navigation particulière.

La Guadeloupe et ses dépendances. Leur population montait environ à 120,000 ames, dont 6,000 employées à la culture de Marie-Galante. La Guadeloupe avait donc environ 100,000 noirs, 12,500 blancs et 1500 gens de couleur.

Quatre cents sucreries et les habitations en café, coton, etc., produisaient, par leur ex-

portation en France, environ 14 millions de livres (1).

D'après ses relations avec la Martinique, le commerce de France en avait formé très peu avec la Guadeloupe qui, ne recevant annuellement que de quatre-vingts à cent bâtimens de la métropole, faisait passer ses sucres à la Martinique, ou les vendait par l'interlope, aux îles anglaises et hollandaises.

Tabago. Son sort n'ayant été fixé que par la paix de 1783, elle était à peine connue. Conformément aux conditions du traité de paix de 1783, qui l'a réunie aux colonies françaises, elle était régie par les lois anglaises.

Saint-Domingue. Sa population était de 545,000 ames, dont 490,000 noirs, 26,000 gens de couleur, et 29,000 blancs.

Huit cent cinquante sucreries, et environ deux mille plantations en indigo, café, etc., rendaient à ses habitans environ 145 millions pour la vente de leurs produits en France.

(1) Au prix des sucres et cafés, en 1789, on peut supposer que cette somme représente 50 millions pesant de denrées de toute espèce.

La métropole employait plus de quatre cents bâtimens pour l'exportation de ses denrées ; et l'interlope était très actif avec les États-Unis, la partie espagnole de Saint-Domingue, les îles de Cuba, de Porto-Ricco, de la Jamaïque et de Curaçao.

Les colonies en général exportaient, pour la France, deux cent soixante millions pesant de denrées de toute espèce, dont soixante mille barriques de sucre étaient revendues aux nations étrangères.

La vente de toutes ces denrées pouvait s'évaluer à 180 millions au moins.

Elles recevaient en échange, de la métropole, une valeur de 80 millions seulement, dont 45 millions en marchandises manufacturées, et le reste en comestibles, vins, eaux-de-vie, bois, métaux, etc.

Elles devaient, en 1789, environ 450 millions, aux villes maritimes et de manufactures.

Enfin, 5 millions de personnes environ étaient occupées, salariées, entretenues, par la circulation de leurs richesses et leur consommation.

CHAPITRE II.

Balance du commerce de la France avec les autres états de l'Europe en 1789.

France. Après avoir présenté le rapport du commerce des colonies avec la France dans leurs relations particulières, il est essentiel de montrer celui de la France en général avec le monde commerçant ; et, par cet aperçu, l'avantage dont les colonies sont à la métropole, ressortira avec tout son effet.

En 1787, par le résultat de l'importation faite chez elle par toutes les puissances de l'Europe, le commerce du Levant non compris, la France reçut pour 342 millions, dont 84 millions de comestibles, 157 de matières brutes, 96 de marchandises manufacturées, et 5 de noirs vendus aux colonies.

Et elle exporta pour 398 millions, dont 224 en comestibles, sucre, café, etc., 56 en matières brutes, et 118 en objets de fabrique.

Ce qui donnait à la France une balance en sa faveur de 56 millions, réduite ensuite à 40 par

son désavantage d'exportation dans le commerce du levant.

Le nombre de ses bâtimens employés aux voyages de long cours , montait environ à douze cents , du port d'au moins deux cents tonneaux , dont plus de sept cents étaient destinés à la navigation des Antilles.

Ce tableau , très satisfaisant sans doute , est néanmoins beaucoup au-dessous de la valeur réelle que produisait le commerce des colonies , comme l'on verra par la suite de ce Mémoire. Examinons ce qui nous reste de ces richesses.

CHAPITRE III.

Précis historique de l'influence des décrets rendus par l'assemblée constituante et la convention , en faveur de l'état civil des hommes de couleur libres , et de la liberté des noirs.

Les colonies peuvent - elles subsister sans esclaves ?

Les îles qui devaient rester spectatrices des troubles de la métropole , et attendre en si-

lence, sous les lois bienfaisantes qui les avaient portées au plus haut degré d'opulence, le résultat du choc des partis dominants en France; les îles, que le vaincu et le vainqueur auraient ménagées pour le soutien du commerce, comme une mine inépuisable qui pouvait alléger le poids des contributions de la mère-patrie, les îles furent électrisées par les nouveautés, et éprouvèrent un désir inquiet de changement, sans but positif et déterminé. Les blancs des villes, qui ne voulaient pas l'abolition de l'esclavage, mais qui prétendaient abaisser la morgue de ceux des campagnes, qu'ils regardaient comme les nobles du pays, épousèrent les nouvelles idées avec chaleur. Les planteurs, qui crurent y apercevoir la ruine de leurs intérêts et le renversement de l'opinion, cette colonne magique, qui seule supporte l'existence des colonies, se trouvèrent aussitôt en opposition. Tous en un instant furent en armes; et ce mouvement fut d'autant plus simultané, que la chaleur du climat semble donner, à toutes les têtes, un degré de précision et de fermentation inconnu sous une zone plus tempérée. L'état ci-

vil accordé par l'assemblée constituante aux gens de couleur libres , servit de prétexte à la scission des blancs. Sous la dénomination d'usage de patriotes et de royalistes, les uns et les autres armèrent cette classe dont ils voulaient emprunter leur force, jusqu'à ce que les mulâtres, soupçonnant la facilité de faire mouvoir les nègres, se choisirent des chefs, et préparèrent en secret la destruction totale de la couleur blanche. Ainsi, en 1793, l'homme de couleur Belgarde voulait disputer le gouvernement de la Martinique au général Rochambeau, et, en 1794, capitula lui-même avec les Anglais pour la reddition de la partie de l'île, dont il s'était arrogé le commandement.

Au milieu de tous ces désordres, les blancs sentirent la nécessité de se tenir réunis : mais comment concilier des haines dans la première effervescence ? Le mal était trop enraciné pour céder à tout autre remède que la force ; et la Martinique, déjà couverte de cendres, avançait à grands pas vers sa destruction, lorsqu'elle tomba entre les mains de l'Angleterre. Sainte-Lucie, la Guadeloupe, partagèrent le

même sort ; mais ces deux dernières furent bientôt reconquises avec l'arme victorieuse confiée aux soins du citoyen Victor Hugues, je veux dire le décret de la liberté des nègres. Aussitôt ces deux îles furent incultes, les propriétaires en fuite, les habitations pillées, les nègres errants çà et là, au gré de leur caprice, n'ayant pour frein que leur paresse. Cette arme terrible fit trembler les Espagnols à la Trinité, les Anglais à la Dominique, Saint-Vincent, la Grenade, etc., etc.

Ce n'est point une histoire que j'écris ; ainsi, je passerai rapidement sur les suites de ce décret qui a mis en problème si les colonies peuvent exister, où si elles ne sont pas ce qu'on appelle *finies* ; mais j'observerai que dans un pays où la nature produit d'une manière spontanée tout ce qui est nécessaire à la vie, sous un climat où l'homme n'a besoin ni de vêtements, ni de maisons pour se garantir des injures de l'air, où un soleil brûlant relâche les fibres, énerve les forces par une transpiration continuelle, et invite au repos, il faut aux blancs l'amour le plus délicat de leur pays,

des préjugés de l'éducation, de toute l'activité de l'avarice, et de la perspective de jouir un jour dans le sein de la mère-patrie, du fruit de leurs sueurs, pour ne pas s'abandonner à l'indolence qui les provoque. Que peut-on, sous un tel climat, espérer des noirs existant sans éducation, sans patrie, sans besoins, sans désirs? Qu'ils aillent dans les colonies, ces philanthropes qui ont prouvé au-delà de toute démonstration les droits des noirs à la liberté; qu'il aillent étudier ces hommes de la nature! sans doute ils conviendront qu'ils ont contracté une dette envers le gouvernement, qui, par des lois sages, étend sur eux son influence bienfaisante; mais quel raisonnement, quel bienfait, pourra jamais combattre l'effet d'un climat séducteur, qui, les berçant dans une paresse délicieuse, éteint tout autre sentiment dans leur cœur?

Il faut donc chercher dans la température des saisons la cause de l'esclavage qui règne sur presque toute la partie du globe située entre les tropiques. L'homme, blanc ou noir, entraîné invinciblement vers la mollesse par l'ar-

deur du soleil, a besoin d'une cause immédiate et sensible pour se déterminer à agir; et si, sur une vaste population, quelques personnes sont stimulées par les causes morales déjà détaillées, on ne peut se dissimuler que la masse de ces peuples, en général, n'est mise en action que par la crainte, que par une discipline sévère et habituelle. On parle des colonies espagnoles; on s'étonne que les plus belles possessions du Nouveau-Monde soient incultes et onéreuses à la métropole qui les alimente sans en recevoir aucun produit. Les colons dégénérés, presque sans communication avec la mère-patrie, débarrassés des préjugés de l'éducation européenne et des besoins autres que ceux de la nature, passent dans leurs hamacs le temps précieux destiné à la culture, et mènent cette vie nonchalante et paresseuse à laquelle s'abandonneraient les esclaves des autres nations s'ils n'étaient aiguillonnés au travail. On peut donc avancer, malgré toutes les vérités développées sur la liberté individuelle et entière de tout être dans l'état de nature, que, dans l'état d'association, sous la zone torride, l'es-

clavage devient une loi de politique et de nécessité.

Je ne répéterai pas ce qui a été dit tant de fois sur le bonheur des esclaves, surtout si on compare leur position avec celle des serfs, et même d'un grand nombre de paysans libres en Europe : à Dieu ne plaise que je veuille me déclarer l'avocat d'un état violent et contre nature ! mais considérant la situation politique de l'Europe, ses rapports commerciaux avec les Indes orientales et occidentales, ses besoins, consacrés par plusieurs siècles d'habitude, le rang particulièrement qu'occupe la France parmi les nations, sa marine, ses manufactures, son commerce, je demande : *Peut-elle renoncer à ses colonies? ou ses colonies peuvent-elles aujourd'hui subsister sans esclaves?* Il n'est personne en France qui se révolte contre la première proposition (1) ; et le bouleversement

(1) Cette proposition a cependant ses partisans en Angleterre, même parmi les réfugiés français, qui pourraient l'importer un jour, sous prétexte de l'économie des frais que les colonies peuvent occasionner à la métropole.

général des îles me fait considérer la seconde comme décidée d'une manière négative.

J'ai vu, en 1793, à la Martinique, sous les lois qui consacraient alors l'état civil des gens de couleur libres, et non la liberté des noirs, j'ai vu les esclaves désert^{er} les ateliers, se livrer au pillage, menacer les blancs et les autorités légitimes. J'ai vu l'année suivante l'effet de l'opinion; l'île est conquise par une nation qui remet en vigueur les lois anciennes, et tout rentre dans l'ordre sans murmure, sans insurrection.

Sainte-Lucie, la Guadeloupe, offrirent le même spectacle. La première, reconquise par les Français en 1795, reçut le décret de la liberté; reprise par les Anglais en 1796, elle fut long-temps le théâtre d'une guerre toute extraordinaire. Egarés par quelques chefs de leur couleur, les noirs, au sortir de leur travail, se rassemblaient la nuit dans les bois, tombaient sur les postes les plus voisins, et le lendemain reparaissaient à leurs ateliers. Ces actions n'étaient pas journalières, mais elles avaient lieu tous les quatre à cinq jours. Long-temps on

supposa que des partis de noirs vivaient dans les bois; on cernait les montagnes, on battait les forêts, on ne pouvait rien découvrir. Enfin quelques nègres tombés sur le champ de bataille, s'étant trouvés manquer à leurs travaux, on en vint à soupçonner leur manœuvre. On brûla les vivres de toutes les habitations voisines des bois; on en fit descendre les esclaves chaque nuit; on les observa avec plus d'attention, et la guerre fut finie. Il ne fut pas difficile alors de connaître les moteurs de ces troubles; et quelques exemples de sévérité rendirent enfin la tranquillité à cette colonie si long-temps déchirée.

Si l'on suit les divers effets du décret de la liberté à la Guadeloupe, l'on voit d'abord les planteurs obligés de fuir les couteaux de leurs esclaves, et les noirs, électrisés par l'enthousiasme des Français sous les ordres du citoyen Victor Hugues, s'enrôler en masse pour le service de la république: mais bientôt ils se laissent aller à leur inaction ordinaire. En vain Victor Hugues, obéissant aux lois de ces temps d'anarchie, emploie-t-il contre eux la terreur pour

armer ses corsaires et recruter ses troupes; en vain la guillotine lui fait-elle justice de ceux qui refusent ou hésitent de marcher; cependant la colonie restait sans cultivateurs, le pillage seul soutenait les particuliers de toute couleur, les droits sur les prises et les réquisitions payaient les frais de l'administration.

Mais en 1797, les ressources étant presque anéanties, la grande effervescence abattue, les notions de propriété personnelle rappelées, les réquisitions devenues impuissantes par l'épuisement général, et les prises rares par la vigilance des ennemis, Victor Hugues sentit l'impossibilité de conserver la colonie sans esclaves. Ne voulant pas en prononcer le nom, il profita adroitement de la terreur qu'il inspirait à tout le monde, et en vint à l'expédient d'attacher les nègres à la terre, tout en leur disant qu'ils étaient libres. Ainsi il en fit *des serfs*. Les noirs errant depuis si long-temps, furent obligés de rentrer sur leurs habitations respectives : cet ordre s'exécuta presque sans murmurer. Victor Hugues les fit punir, au nom de la loi, avec un fouet aux trois couleurs; il inventa d'autres

châtiments, toujours sous l'autorité de la loi, et fixa une quotité à prélever sur les récoltes, pour le prix du travail des cultivateurs.

Ces moyens ont rendu quelque valeur à la Guadeloupe; mais ils contiennent le germe de plusieurs vices qui doivent empêcher d'espérer de la voir jamais dans un véritable état de prospérité. Je n'en citerai qu'un exemple : le noir sans prévoyance, recevant, à l'époque des récoltes, le fruit de son travail d'une année, l'a bientôt dissipé, suivant les caprices d'une imagination déréglée. Ainsi il languit presque toujours dans une misère qu'il ne supporte qu'à l'aide de la douceur du climat, et des vols nombreux qu'il commet indifféremment partout où il trouve à prendre. C'est sans doute aux défauts de ce plan que doivent s'attribuer les dernières secousses que vient d'éprouver la Guadeloupe. D'ailleurs, l'état civil conservé aux gens de couleur libres, qui tiennent à de nombreux esclaves ou serfs, doit exciter leur haine contre les blancs, et de plus éveiller en eux l'ambition d'occuper les places que la métropole distribue.

Les exemples de Saint - Domingue , de la Guadeloupe , ne justifient que trop la vérité de cette proposition ; et on peut dire de ces deux colonies que , jusqu'au moment où une force redoutable , obligée de les combattre , les aura reconquises , et aura rétabli l'esclavage comme peine de leur résistance , elles languiront , et seront plus à charge qu'utiles à la mère-patrie. Chaque apparence de guerre en Europe (1) y sera le signal de nouvelles dissensions. L'influence des puissances étrangères agissant sur des esprits ignorants , crédules , ambitieux , avides de nouveautés , rallumera les flambeaux et renouvellera les massacres. Ah ! plutôt profitons des malheurs qui ont affligé ces deux îles. Tout œil impartial ne voit-il pas la nécessité de l'esclavage dans la marche même des généraux de couleur ? Ainsi Toussaint , dans la constitution qu'il dicta , fit un article particu-

(1) La guerre qui a éclaté en 1804 , a été , comme on l'avait prévu , le signal de la révolte à St-Domingue , que les Français ont été obligés d'évacuer pour laisser les nègres et les mulâtres se déchirer par la guerre civile.

lier pour attacher les noirs à la terre, et autoriser l'introduction de nouveaux bras (1); et Pélage, à la Guadeloupe, a été sur le point d'être victime du négre Palerme, pour avoir refusé aux cultivateurs la liberté illimitée qu'il leur avait promise pour récompense de leurs efforts dans sa révolte contre l'autorité légitime.

Après cet aperçu, nécessaire pour fixer l'opinion sur la loi de l'esclavage, et l'influence du décret de la liberté des noirs sur la culture et la

(1) Tit. 6, art. 15 de la constitution de St.-Domingue proclamée en l'an 9. — Chaque habitation est une manufacture qui exige une réunion de cultivateurs et ouvriers; c'est une famille dont le propriétaire, ou son représentant, est nécessairement le père.

Art. 16. Chaque cultivateur et ouvrier sont membre de la famille et portionnaires dans les revenus. Tout changement de domicile, de la part des cultivateurs, entraîne la ruine des cultures. Pour réprimer un vice aussi funeste à la colonie, que contraire à l'ordre public, le gouverneur fait tous les réglemens de police que les circonstances exigent.

Art. 17. L'introduction des cultivateurs, indispensables au rétablissement et à l'accroissement des cultures, aura lieu à St.-Domingue.

population, voyons quel est l'état de chaque colonie.

CHAPITRE IV.

Etat de situation du produit des Colonies occidentales de la France, en l'an 10 (1802).

Peut on espérer voir Saint-Domingue reconquis, sa culture et son commerce rétablis?

La Martinique contient aujourd'hui environ 100,000 ames dont 85 mille noirs, 3 à 4 mille gens de couleur, et le reste blancs.

Son produit qui, en raison des difficultés de l'interlope en temps de guerre, paraîtra ici tel qu'il doit être, s'élève à 50 millions pesant de denrées de toute espèce, sur lesquels on compte environ 40,000 barriques de sucre (1).

L'augmentation de population doit être en partie attribuée à deux ou trois mille esclaves réfugiés de la Guadeloupe. Celle du produit

(1) La barrique est calculée dans le cours de ce mémoire à mille livres pesant net.

tient en partie à la culture de la canne, dite *otaity*, qui rend beaucoup plus de sucre que la canne antérieurement cultivée (1).

Sainte-Lucie, long-temps en proie aux insurrections qui l'avaient réduite à 10 ou 12 mille ames, en renferme environ de 15 à 16 mille.

Son produit peut aller à cinq millions de livres.

Tabago, cette île inconnue auparavant, contient 17 mille et quelques cents ames, dont environ 600 blancs, 600 gens de couleur, et le reste noirs.

Quatre-vingt-dix sucreries et quelques autres plantations en café, coton, etc., etc., ont produit, les cinq dernières années, l'une dans l'autre, de 20 à 22 millions pesant de denrées de toute espèce, dont environ 20,000 barriques de sucre. On n'y travaille qu'en brut.

Cette colonie a employé à la fin de la guerre, pour l'exportation de ses denrées, environ 50 navires du port de 250 tonneaux.

(1) La Martinique doit être diminuée de population depuis que les colons de la Guadeloupe ont rappelé leur nègres sur leurs habitations.

On doit observer que la population en blancs consiste entièrement en Anglais, Irlandais et Ecossois.

On estime que, par la suite, sa culture pourra rendre jusqu'à 35,000 barriques de sucre. Le voisinage de la Trinité, qui a attiré un grand nombre de spéculateurs, a nuï considérablement à ses progrès.

Ces trois colonies, tranquilles et florissantes aujourd'hui, se voient sur un volcan prêt à les embraser. Leurs esclaves, jaloux de l'ombre de liberté existant à la Guadeloupe, trouveront, parmi les gens de couleur libres, des chefs assez ambitieux qui leur offriront de réaliser leurs espérances par la force. En vain, par des réglemens, voudrait-on conserver ces colonies dans l'état où elles sont : on ne pourra jamais interdire les communications ; et l'exemple dangereux d'une île voisine, l'état civil accordé aux hommes libres de toute couleur, étant destructeur de l'opinion qui seule défend les blancs contre une population nombreuse, ouvriront la porte aux troubles intérieurs. Leur position est donc absolument précaire, et sera déter-

minée par la conduite que l'on tiendra envers la Guadeloupe (1).

La Guadeloupe et ses dépendances, ne renferment plus qu'environ 80,000 ames, dont 6,000 blancs, 3,000 gens de couleur, le reste noirs.

(1) De ces trois îles, la Martinique seule appartient à la France en 1814. Pour tout homme qui connaît les colonies, c'est une perte immense que celle des îles de Tabago et de Ste.-Lucie, et surtout celle de Ste.-Lucie, quoique son produit paraisse si peu de chose. Susceptible de l'élever au taux de celui de la Martinique, elle possède les mêmes avantages qu'elle : située comme elle à l'est de toutes les îles, elle jouit d'un port aussi bon, d'où, par sa situation, on observera aujourd'hui tout ce qui voudra entrer et sortir du Fort-Royal. Sans doute les Anglais n'ont pas connu toute l'importance de leur acquisition ; mais les personnes qui ont traité de la paix dans l'intérêt de la France, n'ont pas connu non plus toute l'étendue du sacrifice. S'ils y eussent attaché l'importance qu'elle mérite, comment n'auraient-ils pas obtenu la restitution de Ste.-Lucie, au moment où les puissances étrangères, déposant tout ressentiment, toute haine contre la France, ne songeaient à disputer entre elles que de magnanimité, de grandeur d'ame, et de marques d'attachement pour l'auguste souverain désiré de l'Europe entière!

Son produit ne s'élève pas à 18 millions pesant de denrées de toute espèce. Son sucre est aujourd'hui plus mal fabriqué que celui de toutes les autres Antilles.

Elle a reçu, pendant la guerre, annuellement trois à quatre navires du commerce de France ou étranger.

Elle doit sensiblement augmenter de valeur par le rappel des colons dans leurs foyers. Néanmoins, cette colonie souffrira toujours de l'état mixte où elle se trouve : la confiance ne règne nulle part ; les blancs n'ont pas assez d'autorité pour faire travailler les noirs, et les noirs ne veulent faire que tel ou tel travail, qui n'est pas la culture que voudrait favoriser la métropole. Ainsi on ne peut les décider à planter des pieds de café ; ou, quand ils les ont plantés, il est difficile d'obtenir qu'ils les entretiennent pendant les trois ans qu'ils ne doivent rien produire. La peine de passer enchaîné aux travaux du gouvernement, imposée aux nègres, contre lesquels les planteurs ont des sujets de plainte, a une influence ruiueuse pour la culture. Le propriétaire perd absolument pour sa

manufacture, le temps du cultivateur, et il préfère garder le silence, plutôt que de réprimer des fautes. Le désordre s'introduit ainsi sur les habitations qui fournissent à peine aux frais nécessaires à l'exploitation. L'impossibilité de recruter les noirs, dont la population est reconnue diminuer d'environ trois pour cent par an, est une autre cause de dépérissement. En vain dira-t-on que, conformément au plan de Toussaint, l'on doit introduire des nègres : ni le commerçant, ni le planteur ne peuvent stipuler ni traiter avec confiance, lorsqu'ils voient sous leurs yeux une masse prête à les dépouiller des nouveaux esclaves, dont le gouvernement leur garantirait inutilement la propriété. Et ces nouveaux esclaves le seront-ils à vie, ou pour un temps ? S'ils sont à vie, cette introduction renferme une contradiction manifeste avec l'état de serf imposé aux autres noirs ; si on suit l'exemple d'une partie des États-Unis, et qu'on les engage pour un certain nombre d'années, cette mesure laissera subsister les vices dont j'ai parlé.

Saint-Domingue. Je passe à cette colouie

qui fixe dans ce moment l'attention publique, et qui offre depuis tant d'années le spectacle déchirant d'une guerre désastreuse. Saint Domingue, depuis 1791, a été en proie à toute espèce de désordres. L'abandon de la France, pendant tant d'années de guerre, a donné aux généraux noirs l'habitude de l'indépendance : chacun a le désir du commandement; et ils ne sont d'accord que sur un point, la défense de l'île contre la métropole. Le fait, au moment où j'écris, a déjà justifié cette assertion, que les clameurs de mille esclaves blancs, gagnés par les faveurs des noirs, cherchaient à rendre douteuse. Quel homme dans Saint-Domingue, je ne dis pas observateur, je ne dis pas juge du cœur humain, mais seulement spectateur, a pu exalter de bonne foi les intentions amicales de Toussaint, et n'a pas vu, dans toute sa conduite, la marche étudiée de l'hypocrisie? Qui ne se rappelle sa conduite perfide avec le général Hédouville, le massacre des aides-de-camp de celui-ci, le traité conclu avec le général anglais Maitland? La main gauche frappe, lorsque la droite semblait tendue pour

offrir le secours de la vengeance. Sa haine contre le mulâtre Rigaud, qui massacrait les blancs, a été l'égide de ceux qui se sont réunis à lui, et qui se trouvaient dans la partie de l'île qui lui était soumise. Dessalines, Moyse, Christophe, ministres de ses proscriptions, prenaient sur eux l'odieux de leurs projets concertés, pour rehausser les prétendues obligations dues à l'hypocrite qui paraissait leur recommander la clémence. Qui n'a pas su dans Saint-Domingue cette harangue du général Dessalines, lorsqu'il venait d'expulser Rigaud de la partie du sud ? « Citoyens, ce n'est qu'une petite
» guerre, disait-il à la foule qui le félicitait, ce
» n'est qu'une petite guerre que nous venons
» de terminer : il nous en reste deux encore,
» où nous aurons plus de dangers à braver, et
» plus de gloire à acquérir ; la première contre
» les Espagnols, qui ont jusqu'à présent re-
» fusé de remettre, entre les mains de notre gé-
» néral en chef, la partie de l'île que nous donne
» le dernier traité de paix : mais cette guerre
» sera peu de chose encore. La grande guerre,
» celle qui doit nous réunir tous, c'est la guerre

« contre les Français, qui voudront nous donner
 « un autre gouverneur, nous enlever *ce bon*
 « *bagage* (1), la liberté. Alors nous marcherons
 « tous; les femmes porteront des boulets, et les
 « enfants porteront des cartouches: chacun,
 « suivant ses forces, volera à la défense de tous;
 « n'est-il pas vrai, mes amis? »

Combien de fois Moïse a-t-il dit: « Les
 « blancs ne commanderont plus dans l'île. Que
 « la France envoie ses phalanges innombrables
 « et invincibles; le soleil et notre défense les
 « réduiront bientôt au néant. »

Qui ne reconnaît à ces discours, à l'activité
 du commerce entre Saint-Domingue et la Ja-
 maïque, au traité secret de commerce avec les
 États-Unis; à celui du général Maitland, qui
 ne reconnaît l'espérance, entretenue par les gé-
 néraux noirs, d'être soutenus dans leur projet
 d'indépendance? N'a-t-il pas existé, n'existe-t-il
 pas encore ce plan atroce conçu par l'Angle-
 terre, de faire servir l'insurrection des noirs

(1) Expression nègre : *Bàs-moïe bagage-là*, pour dire
 donnez-moi cette chose-là.

à la ruine entière de leurs propres colonies, aux Indes occidentales. Jaloux de l'antique splendeur de Saint-Domingue, et redoutant les ressources que pourrait trouver la France dans ses débris, les ministres ont voulu tourner toutes leurs forces et leur commerce vers les Indes orientales, où leur puissance ne craignant point de peuples rivaux, rendrait l'Europe entière tributaire de leur despotisme maritime (1).

(1) Plusieurs anecdotes sur le général Maitland, connues de tous ceux qui ont été au Port-au-Prince avant ou après l'évacuation des Anglais, ne laissent aucun doute sur ce projet.

On peut voir dans les débats du parlement de la Grande-Bretagne en 1795, 1798, 1801, les efforts des ministres pour l'abolition de la traite des nègres, et leurs réflexions sur la guerre contre les nègres marrons de la montagne Bleue, à la Jamaïque.

Ces discussions réitérées, un moment de popularité des ministres, amèneront sans doute un jour cette abolition de la traite (a), au moment où aucune puissance continentale ne

(a) L'abolition de la traite des nègres a été accordée par le parlement de la Grande-Bretagne et convertie en loi au milieu de l'embrassement général de l'Europe; et, lorsqu'aucune puissance ne pouvait réfléchir aux conséquences d'une semblable demande, l'Angleterre, au milieu de l'enthousiasme excité par la paix, a sollicité tous les souverains de l'Europe de convertir sa loi sur l'abolition de la traite en loi européenne.

L'état de la France était précaire alors ; mais ses succès, son accroissement de territoire garanti par une paix glorieuse, en changeant les dispositions de la Grande-Bretagne, n'ont pu altérer, dans les noirs, le désir de retenir le commandement d'une île, auquel l'éloignement de la métropole, le climat, et une armée, semblent leur laisser des prétentions.

Quel compte à rendre à la France des millions accumulés pour se soustraire à sa domination ? A quels ennemis voulait-on résister avec des amas d'armes dans les bois, avec un fort nouvellement construit au milieu des montagnes, dans le centre de la colonie ? Sans doute on peut deviner quels sont les projets de Toussaint : il résistera peu dans les villes et dans les plaines. Son inexpérience dans l'art de la guerre et des troupes indisciplinées ne lui permettront pas de faire face aux Français : mais

sera en état de soutenir ouvertement ce commerce par sa marine. Alors se développera le plan du général Maitlaud, auquel sans doute la France cherchera à mettre une opposition légitime.

ne laissant derrière lui que des habitations sac-
cagées, embrasées, il gagnera les montagnes,
d'où il tiendra ses ennemis en haleine, brûlant
tout sur son passage, pour les dégoûter de la
domination d'une colonie sans culture et en
cendres. Il les harcellera sans relâche, les at-
taquera de nuit surtout, jusqu'à ce que les
maladies produites sous un climat brûlant, si
fatal aux Européens, viennent à son secours, et
l'enhardissent de nouveau à attaquer les villes.
Alors il espérera d'expulser entièrement les
Français, s'il n'arrive d'Europe assez de troupes
fraîches pour réparer leurs pertes ; mais s'il
se voit frustré de ses espérances par de nou-
velles expéditions de la métropole, sans doute
il cherchera sa sûreté et la possession de ses
trésors sur une terre étrangère (1).

(1) Tout cet article convient encore aux circonstances où
se trouve St.-Domingue en 1814. Affaiblis par les divisions
intestines, commandant des troupes tout aussi indisciplinées,
les généraux noirs ne pourront opposer une longue résistance
dans les villes et dans les plaines où se montrera une forte
armée française. D'ailleurs le général en chef tirant adroitement

Au reste, les politiques qui désirent des colonies à la France, doivent voir sans regret l'aveuglement des noirs qui les porte à une défense. Aujourd'hui, le gouvernement qui croyait avoir acquis, par ses ménagements, des droits à leur reconnaissance et à leur soumission, doit les punir d'un plan concerté de rébellion. La punition ne tombera réellement que sur les chefs, qui perdront leurs dignités, et ne pourront plus rivaliser avec les blancs : la masse des cultivateurs, qui vit aujourd'hui dans la misère, jouira bientôt des bienfaits du rétablissement de l'ordre et de la culture. On ne les verra pas périr abandonnés, faute de secours et de soins. Qui croirait que la population des noirs, qui en 1789, était portée à près de 500,000 ames, se trouve réduite à moins de 200,000 (1)? Quelques calculs même ne la

parti de leur mésintelligence, flattant, ménageant ceux qui seraient disposés à se réunir aux troupes françaises, étant fortifié par un parti qui si long-temps a tenu l'autre en échec, il est vraisemblable que la guerre ne serait pas de longue durée.

(1) Cette population doit être encore aujourd'hui considérablement diminuée.

mettent qu'à 150,000; car on ne peut ajouter foi au compte rendu en 1797, par les commissaires de Saint-Domingue, après la réunion de la partie espagnole à la partie française, où l'on voit que la population totale était de 575,089 individus répartis sur treize départements, formant la nouvelle division de l'île. Ce calcul qui laisserait, en 1797, environ 380,000 nègres dans la partie française, est évidemment supposé : les Anglais étaient maîtres alors de toute la partie de l'ouest, depuis le môle Saint-Nicolas; jusqu'au cap Tiburon; les émigrations étaient nombreuses, soit du département du Nord, soit de celui du Sud; comment était-il possible d'estimer la population de l'île? Mais les commissaires avaient des cris à étouffer, et ils produisirent, sur d'anciens dénombremens, l'apparence d'un tableau satisfaisant et consolant pour l'État. D'après des recherches soignées, qui semblent s'accorder avec des calculs faits sur les lieux, sur la force armée, sur les ressources des réquisitions, on peut assurer que la population de la partie française de Saint-Domingue est au-dessous de 200,000 ames, dont

environ 300 blancs et 6000 gens de couleur. Après les ravages de la guerre, la vraie cause de cette dépopulation doit être cherchée dans l'abandon des noirs à eux-mêmes : ignorants, insoucians, superstitieux, semblables aux enfans dans leurs maladies, ils se laissent accabler par leurs maux, sans vouloir souffrir de remèdes, si ce n'est par crainte.

Quelques personnes ont avancé que l'île de Saint-Domingue ne pouvait être conquise ; qu'on devrait par douceur gagner les chefs, pour les réduire à la soumission ; qu'on ne devait envoyer que peu de forces pour ne pas les effrayer. Ces moyens, indiqués par Toussaint lui-même, sans doute pour prolonger sa dictature, ont heureusement été rejetés par le gouvernement : une force imposante est le seul remède aux maux de la colonie (1). Quelques

(1) Cette proposition, encore vraie aujourd'hui, en 1814, a été prouvée par la prompte conquête de St-Domingue, terminée par l'armée du général Leclerc en 1802 ; et qu'on ne la regarde pas comme démentie par la nouvelle insurrection des nègres, qui a éclaté peu après l'arrestation du général Toussaint ! L'indigne perfidie employée dans cette arrestation, le

blancs, qui ont encore de nombreux sujets affidés, pourront enfin lever le masque et réunir

danger reconnu des autres généraux laissés en liberté, tels que Dessalines et Christophe, plus redoutables que Toussaint lui-même, suffiraient pour expliquer les derniers troubles, s'ils n'avaient pas eu une cause immédiate connue de tous les habitants de St.-Domingue, et qu'il est à propos de dévoiler. Sous l'influence d'un gouvernement immoral, illégitime, et par conséquent toujours précaire, des généraux ne se regardaient envoyés à St.-Domingue, que pour exploiter la colonie à leur profit, bâtir leur fortune en peu de mois, recueillir l'héritage des généraux noirs, et convertir en prises de guerre les propriétés de ceux qui se croyaient sous leur sauve-garde et leur garantie. Ainsi un colon aurait récolté, dans son habitation, 200 balles de café, ou 50 barriques de sucre : s'il sollicitait, à cause des troubles intérieurs, une escorte du gouvernement pour faire arriver sa propriété saine et sauve dans un port, le commandant adroit protestait de la tranquillité de son quartier, de la sûreté des routes, et refusait l'escorte. Mais il ne perdait pas une si bonne occasion de s'enrichir suivant les lois de la guerre. Des émissaires secrets savaient exciter une insurrection sur l'habitation, ou sur la route. Il volait plein de zèle pour l'appaiser : les rebelles étaient repoussés par son courage ; et il ramenait glorieusement en triomphe les 200 balles de café, et quelques nègres prisonniers, qu'il faisait vendre, au profit de l'armée, pour l'exportation, afin d'étouffer tout germe de

leurs efforts à ceux de l'armée. La masse des cultivateurs, esclaves malheureux des noirs qui les opprimaient sous le régime de la liberté, se verra avec joie, affranchie d'un empire plus pesant que leur ancien état. Docile, façonné au joug, accoutumé à être conduit par la crainte, le noir plie son caractère à tout ce qu'on lui demande; et s'il s'est vu, avec inquiétude, gouverné par les gens de couleur libres, qu'il haïssait et méprisait, il reverra avec plaisir les blancs qu'il tient en estime et vénération. Mais il est absolument essentiel pour le repos de la colonie, en raison de la disproportion de population que le faible nombre, par les lois, soit appuyé contre le plus fort; que, semblables à la caste supérieure dans l'Inde, qui n'est regardée qu'avec respect par les inférieures, les blancs commandent seuls dans l'île, que les gens de couleur libres soient entièrement exclus de toute part dans l'administration, que

sédition dans l'île. Voilà ce qu'on appelait militairement *exploiter la colonie*. Oh! trop malheureux colons, dans quelles mains étiez-vous tombés!

l'opinion, qui garantissait autrefois la sûreté de 30,000 blancs, au milieu de 500,000 noirs, soit rétablie dans toute sa force.

On croit ce but difficile à obtenir; cependant, avec la connaissance du caractère des noirs, et de l'influence du climat, on serait aisément convaincu que tout rentrerait dans l'ordre dans un court espace de temps. Je ne suis pas militaire; ainsi, je me tairai sur les moyens qu'offre l'art de la guerre, pour hâter la fin de celle qui ravage Saint-Domingue. Je dirai seulement: « qu'on récompense, comme » le gouvernement vient de le faire, par des » emplois passagers, les chefs noirs qui se réu- » nissent aux armées françaises; que la mère- » patrie les appelle, quand la tranquillité sera » rétablie, à jouir dans son sein, de leurs hon- » neurs et de leurs dignités; qu'on déporte sur » une terre étrangère, les chefs et les officiers » qui oseraient tenir obstinément levé l'éten- » dard de la sédition contre la métropole; que » les noirs qui ont été soldats, soient enrolés au » service de l'état, sous des officiers blancs, et » jouissent à ce titre de la liberté; qu'on s'abs-

» tienne ensuite de laisser subsister sous leurs
 » yeux l'exemple dangereux des noirs, ou gens
 » de couleur libres, ayant autorité sur des
 » blancs, soit au civil, soit au militaire : et l'on
 » peut être persuadé que, sans effort, sans diffi-
 » culté, l'opinion reprendra son empire, et le
 » désordre cessera. » Les planteurs alors pour-
 ront avec sécurité se livrer à la culture de la
 terre, et contracter avec confiance pour l'aug-
 mentation de leurs ateliers ; les négociants plus
 hardis sauront, par leurs spéculations, vivifier
 cette colonie, dont les richesses se répandant
 par mille canaux, rendront bientôt l'activité au
 commerce.

On ne doit pas espérer, en raison de la guerre
 existante, de trouver Saint-Domingue en état
 de grand rapport. Cependant, son produit en
 denrées de toute espèce peut encore s'élever
 à 30 millions, dont la plus grande partie vient
 des quartiers de l'Arcahaye, de Jérémie, des
 Cayes et de Plaisance. L'Arcahaye, dont la ré-
 colte en sucre s'élevait, en 1797, à 28 millions
 pesant, s'est trouvé insensiblement réduit à 15,
 à 10 ; et s'il échappe aux incendies, il pourra

donner encore de 8 à 10, comme Jérémie de 4 à 5. Toute la partie du nord manque de bras, et ne peut récolter les richesses que la nature prodigue se plaît à y étaler. A peine existe-t-il quelques moulins en mauvais état, sans bestiaux, presque sans équipages (1), sans purgeries, manquant enfin de tout ce qui est nécessaire à une manufacture. Aussi le sucre de Saint-Domingue, qui était sans contredit le plus beau des Antilles, est aujourd'hui d'une qualité inférieure. Le café, quoique le moins estimé des îles, offrira néanmoins de grandes ressources, aussitôt que la tranquillité permettra de veiller à la culture : malgré les malheurs de la guerre, s'il est en plein rapport, il ne faut que des soins et des bras pour ne pas perdre ce qu'il donne. Mais les manufactures de sucre exigent des avances énormes, que le gouvernement et le commerce ne pourront faire que difficilement.

Je ne parle point de l'état de la partie espa-

(1) On nomme *équipages*, un certain nombre de chaudières montées, dans lesquelles doit passer et bouillir le jus de canne, jusqu'à ce qu'il ait acquis le degré de cuisson nécessaire pour en faire du sucre.

gnole de Saint-Domingue, dont l'acquisition, bien loin de servir à réparer nos pertes, devient au contraire une cause qui retardera les progrès de la partie française, vers le rétablissement de cette prospérité si jalouée de toutes les puissances commerçantes. En effet, les Espagnols, dégénérés dans les colonies, et livrés à la mollesse à laquelle le climat les convie, sont devenus un peuple pasteur; ils sont même les seuls pasteurs dans les îles. Négligeant entièrement la culture de la terre, ils s'attachent à la propagation des bestiaux et des mulets, dont l'exportation fournit assez abondamment à leurs besoins. Tous ces animaux passaient sur la partie française, soit pour l'approvisionnement des villes, soit pour le travail des habitations, et étaient payés, à des prix modérés, en articles de nos manufactures, tels que toile, linon, couvertures, mouchoirs, etc. Chaque année, même deux fois par an, les frégates de la Vera-Cruz apportaient à San-Domingo les appointements de toutes les personnes à la solde du gouvernement; ces espèces passaient bientôt par terre dans la partie française, qui donnait en échange divers objets des manufac-

tures de la métropole. Ces deux sources de prospérité sont détruites par l'acquisition du territoire espagnol. L'émigration des colons, idolâtres, par orgueil, de leur religion, et impatients du joug étranger, a été assez considérable, pour laisser apercevoir la diminution des troupeaux; et depuis la prise de possession par Toussaint, le Cap a déjà ressenti la rareté du numéraire (1).

On voit, par l'aperçu des progrès de la Martinique, comparés au dépérissement de la Guadeloupe et de Saint-Domingue, la marche rétrograde qu'on doit suivre pour y ramener l'abondance et la richesse.

En récapitulant ce que je viens de dire, il en résulte que l'esclavage est inséparable de l'existence des colonies; que le droit civil accordé aux gens de couleur libres, est destructeur de la tranquillité, si nécessaire; que l'on grossit les obstacles qui s'opposeront à la pacification, à laquelle enfin pourra concourir une grande quantité de nègres.

Je crois donc pouvoir, sans difficulté, tirer

(1) Cette partie de St-Domingue, a été rendue par le Traité de Paix de 1814, à l'Espagne, qui l'a cédée à l'Angleterre.

ces deux conséquences : 1°. que, par politique et par nécessité, le gouvernement doit, quand il en sera temps, rapporter les deux décrets si funestes aux Colonies (1) ; 2°. qu'en mettant de la suite dans la guerre contre Toussaint, on obtiendra, dans l'espace de douze à quinze mois, l'expulsion entière des chefs révoltés, et qu'ensuite on ramènera sans peine les cultivateurs à leurs ateliers respectifs.

Prenant ces deux points pour accordés, je passe à l'examen des nouveaux rapports commerciaux que la guerre a établis pour les îles : et d'abord, voyons quelle est la situation des manufactures et des villes de commerce en France.

CHAPITRE V.

*Etat des Manufactures en France, en l'an 10
(1802).*

L'esprit de la révolution française, et l'interruption d'*intercourse* qui a existé pen-

(1) Le décret concernant la liberté des nègres a été rapporté par le gouvernement en 1804.

nant la guerre, entre les colonies et la métropole, ont été presque également funestes à tous les deux. Pendant qu'en Amérique on rompait les liens entre le maître et l'esclave, que l'on réduisait en cendres les bâtimens d'où découlaient tant de richesses, et que l'on voyait à la mort les plus industrieux colons, en France, on expulsait les artisans par la terreur, on les enlevait pour les armées; les manufacturiers les plus recommandables étaient victimes du fanatisme révolutionnaire; on vendait à l'étranger les matières premières, les ateliers sans demande étaient la proie des flammes; enfin, les machines qu'à grands frais on avait fait venir d'Angleterre pour simplifier la main-d'œuvre, et obtenir une réduction dans les prix, périssaient enveloppées dans les ruines de ces temps malheureux. Ainsi l'on rendit inutiles les moyens achetés si chèrement de rivaliser avec les manufactures étrangères. Le résultat de ces excès se fera sentir encore longtemps. Quelque protection que le gouvernement accorde aux manufactures, elles doivent languir, et ne peuvent entrer en concurrence avec

celles des étrangers (1). La cherté seule des articles fabriqués en France, sera toujours une

(1) Le singulier système du blocus continental, suivi avec tant d'obstination par le dernier gouvernement, après avoir ruiné les villes maritimes et les plus importantes manufactures, après avoir réduit tout le commerce, à un état de stupeur et de stagnation, inconnu même dans les moments les plus critiques de la terreur; ce système, cependant, se combinant avec l'influence colossale de Buonaparte, sur tous les états de l'Europe, avait donné quelque activité à diverses branches d'industrie. Plusieurs manufacturiers avaient senti qu'ils pouvaient se rendre maîtres des marchés de l'Europe; et l'Italie, Francfort, Leipzick, etc., étaient obligés d'approvisionner leurs magasins des seules marchandises permises, qui pouvaient servir de couvert à celles qu'on introduirait en interlope. Ainsi le commerce, ce sang moral des états, circulant par de nouveaux canaux, aurait encore porté la vie dans quelques parties de la France, si le gouvernement, semblable au maître de la poule aux œufs d'or, toujours avide et prêt à grossir son trésor par tous les moyens; tantôt vendant des licences pour l'introduction de marchandises anglaises; tantôt les supprimant, sous quelque vain prétexte, après avoir reçu les primes; tantôt vendant lui-même des marchandises saisies, et tantôt les faisant brûler après en avoir reçu le paiement: si le gouvernement, dis-je, n'avait introduit une incertitude, une immoralité destructives de toute confiance, de toutes transactions. Quelques

cause de leur peu d'écoulement, tandis qu'elle offrira à l'étranger les bénéfices d'un commerce illicite, qu'aucun règlement ne pourrait empêcher. Le consommateur est étranger à tout sentiment d'intérêt public : ce n'est point à celui qui paie du fruit de ses sueurs, à se contenter du prix et du travail des fabriques nationales ; ce sont elles qui doivent s'assortir suivant son goût, et descendre au prix que la concurrence peut établir. Pour détourner le cours de l'introduction interlope, si onéreuse à la prospérité d'un état, souvent les gouvernements ont accordé des primes ou des dédom-

spéculateurs hardis, quelques villes d'entrepôt et de passage de marchandises ont cependant fait des profits considérables, au milieu de cet état violent, tandis que le reste de la France était épuisé. La population privée des moyens d'existence que fournissent les travaux, les arts, les manufactures, excitée par son chef à chercher sa fortune dans le hasard des combats, se précipitait par flots pour alimenter la guerre et soutenir ce colosse de puissance. Mais les veines du corps politique étant taries, le colosse s'est écroulé sous son propre poids ; et, rendant aujourd'hui nos manufactures à leurs relations naturelles, les laisse, quant aux moyens commerciaux, dans le même état à peu près, où elles étaient à l'époque du traité d'Amiens.

magements aux fabricants, qui eussent été obligés d'abandonner leurs ateliers, s'ils avaient eu à supporter les pertes nécessaires d'un commerce désavantageux. Sans doute cette mesure si sage pourrait rendre quelque activité aux fabriques ; mais ce n'est pas au sortir d'une guerre dispendieuse, que l'Etat peut faire d'aussi immenses sacrifices.

La destruction des maîtrises a porté un coup fatal aux manufactures : l'ouvrier, avide de gain, inconstant, maître de porter ses pas où son caprice l'appelle, tient aujourd'hui le fabricant sous sa dépendance. Ce dernier ne peut calculer avec exactitude, ni le prix des objets demandés, ni l'époque de leur livraison. L'ouvrier, qui a peu d'intérêt à le contenter, puisqu'il peut trouver ailleurs de l'occupation, cherche à gagner dans deux ou trois jours ce qui demanderait le travail d'une semaine, remet un ouvrage hâté et inférieur, et discrédite le fabricant, qui ne peut remédier au mal.

Le taux de l'intérêt, en raison de la rareté du numéraire, se trouve monté si haut, que les manufacturiers, qui n'ont d'hypothèques à

offrir que leur industrie et le succès de leurs spéculations, se voient forcés de se soumettre à la loi que leur imposent les marchands d'argent. Ainsi, ne pouvant offrir une sûreté égale à celle des autres emprunteurs, lorsque l'intérêt est à sept ou huit pour cent, le cours du numéraire, pour eux, excède souvent douze. Ce taux de l'intérêt influe ensuite sur le crédit et la confiance; et les fabriques qui, pour s'ouvrir des débouchés, donnaient douze et quinze mois de terme, ne peuvent aujourd'hui accorder que trois mois.

En conséquence, les manufacturiers qui n'ont que peu de moyens pécuniaires; qui ne peuvent livrer leur travail à un long crédit; qui sont obligés, par le taux de l'intérêt du numéraire, de renoncer aux emprunts; qui, par la rareté d'ouvriers, sont dans la nécessité d'augmenter leur salaire; les manufacturiers, dis-je, doivent rester presque sans travail et sans demande, ou leur travail moins soigné, sans suite et plus cher, ne peut soutenir la concurrence à l'extérieur et même dans l'intérieur. Quel avantage n'a pas l'Angleterre, où s'accumulent

les capitaux de l'Europe, où l'argent ne vaut que quatre à six pour cent, quand on réfléchit que, par ses machines qui économisent les bras, la main-d'œuvre se trouve considérablement réduite? Ainsi les manufactures de Manchester ont toujours pu livrer leurs étoffes de coton de vingt à vingt-cinq pour cent meilleur marché que la France et la Suisse. La finesse, l'égalité de leurs filatures, qui égalent, et même surpassent celles de l'Inde, sont dues à leurs machines ingénieuses. Comment peuvent espérer de se soutenir, des fabriques dont le travail des bras ne peut jamais atteindre la même perfection, et devient un surcroît de valeur ajoutée à celle des matières premières (1)?

Aussi ne peut-on se dissimuler une diminu-

(1) Nous possédons, aujourd'hui, une partie des mécaniques anglaises, et particulièrement celles qui servent à la filature du coton. D'autres nous manquent encore; mais l'esprit national, tourné vers ces objets, a déjà fait quelque progrès, et peut s'en promettre davantage. Néanmoins nous sommes loin encore de nos rivaux; et le taux de l'intérêt de l'argent étant toujours élevé, la main-d'œuvre toujours chère, les manufactures françaises sont donc dans le cas d'une concurrence désavantageuse.

tion sensible dans le nombre des ouvriers, dans celui des métiers et des ateliers qui, dans certaines villes, se trouvent réduits à la moitié de ce qui existait en 1789.

Ces réflexions suffisent pour prouver le peu de ressources qui restent à notre industrie manufacturière. Cependant il existe encore quelques objets que, malgré tous les efforts de l'art, nos rivaux n'ont pu imiter.

CHAPITRE VI.

Etat des villes maritimes commerçantes de France, en l'an 10 (1802).

Etat de la Navigation du Commerce français en 1789, comparé à celui de l'an 10 (1802).

Le commerce des villes de France, par les raisons déjà détaillées, a souffert une diminution considérable. Les chefs de la plupart des anciennes maisons ayant péri victimes de l'anarchie, ceux qui ont paru dans les affaires, resserrés par la guerre, dans les bornes étroites des relations intérieures, privés des ressources et des nobles idées que font naître des spéculations vastes et lointaines, fondées sur les besoins et les jouissances respectives des différentes

nations, se sont livrés à l'agiotage. Le commerce n'est plus autre chose ; et l'on s'est d'autant plus aisément laissé entraîner à l'attrait que l'agiotage présente, que, semblable aux jeux de hasard, dont il a l'activité, il séduit et enivre par un résultat journalier de profits et de pertes. Cet esprit, à peu près général, a dû concentrer les affaires dans le lieu où les mouvements révolutionnaires offraient le plus de chance à ses calculs. Dès lors les villes maritimes se sont nécessairement trouvées appauvries : et les étrangers qui sont venus s'y établir, se sont presque exclusivement appropriés le commerce de l'extérieur. Qu'on parcoure les ports, qu'on récapitule le nombre de navires marchands, le nombre de maisons en état d'armer, on sera étonné de voir, à peine, flotter quelques pavillons français au milieu de ceux des autres nations, et quelques négociants participer aux expéditions des Danois, des Hambourgeois, des Américains, etc.

Le rapport du Ministre de l'intérieur sur l'état de la navigation pendant l'année dernière, quoique présentant une augmentation compa-

rativement avec celui de l'an 8, démontre évidemment la pauvreté de nos ports, si nous établissons un parallèle avec notre marine marchande en 1789. Alors un nombre de bâtimens, jaugeant ensemble au-delà de 580,000 tonneaux, était à peine suffisant pour le commerce extérieur; aujourd'hui l'on ne compte que 8,348 bâtimens jaugeant 377,463 tonneaux. La part du pavillon français dans cette navigation, est diminuée dans la même proportion. Le nombre des bâtimens employés aux voyages de long cours, était de 1200 navires jaugeant 250,000 tonneaux; aujourd'hui on ne trouve que 223 bâtimens de toute grandeur, jaugeant 9,510 tonneaux, qui s'occupent de la pêche et des voyages d'Asie, d'Afrique ou d'Amérique.

Si, à ce tableau, nous ajoutons quelques considérations sur l'acquisition des ports de la Belgique et de plusieurs autres dans la Méditerranée, qui étaient étrangers à la France en 1789, et sur le nombre de bâtimens armés en course, dont le tonnage doit être déduit du calcul d'exportation relatif au commerce, on

verra que la navigation extérieure, particulièrement celle des voyages de long cours, est bien peu de chose; et encore oserais-je affirmer que la plupart des armateurs des navires français destinés à ces voyages, sont des étrangers établis dans nos ports.

Que peut donc faire le commerce, aujourd'hui que la paix lui ouvre un nouveau champ, par la restitution des colonies? Il manque très certainement de navires; car, suivant le rapport sur les 223 bâtimens mentionnés plus haut, 27 seulement peuvent servir au commerce des îles: les autres ne sont que des bateaux de pêche; et, en supposant que partie des corsaires soit employée pour la marine marchande, et qu'on répare à grands frais des navires de prise, qui, depuis plusieurs années pourrissent dans les ports, la somme totale ne s'élèvera pas à 200 bâtimens propres aux voyages d'Asie, d'Afrique, d'Amérique, et à la pêche de la baleine, et du banc de Terre-Neuve. Mais quand il y aurait assez de navires, le négociant est-il en état d'acheter des cargaisons, de donner et de recevoir le crédit que rend nécessaire la pri-

vation d'un gros capital pendant un temps indéterminé? Le taux de l'intérêt du numéraire ne vient-il pas embarrasser et gêner ces opérations de confiance? Quel est celui qui voudra courir la chance d'une perte réelle de huit à douze pour cent, pour l'incertitude d'un bénéfice éloigné et précaire, lorsqu'à l'aide de l'agiotage, il peut, sous ses yeux, faire valoir ses fonds avec avantage? Tant que le taux de l'intérêt, qui est le thermomètre de la prospérité publique, ne baissera pas, notre commerce sera dans l'impossibilité de s'employer utilement dans les voyages qui demandent de gros capitaux; et les étrangers établis dans les villes maritimes, ayant la faculté de ne payer qu'un taux modéré pour leur papier qu'ils fournissent sur leurs correspondants, sont les seuls qui puissent entreprendre quelques spéculations, et occuper les manufactures. Mais on sent combien est bornée cette perspective.

Si, cependant, contre toute apparence, au lieu de tourner leur activité vers la pêche lointaine, le génie d'aventure et de nouveauté, fermant les yeux aux négociants sur leurs intérêts,

les engageait, aussitôt la paix, à entrer dans des expéditions pour les îles, le commerce recevrait alors un nouvel échec, qui serait doublement fatal et aux colonies, et aux villes maritimes. Celles-ci, qui auraient fait ces armements, sur l'appât de gros bénéfices à obtenir dans des pays où les marchandises françaises n'ont pu pénétrer depuis tant d'années, trouvant, ou une colonie sans besoins, approvisionnée, pour plusieurs années, d'objets de toute espèce, à des prix fort au-dessous de celui de nos fabriques, ou bien des colonies dévastées, sans produit, sans numéraire, et fournies cependant de tout article de consommation, ne pourront opérer leur vente qu'à des pertes incalculables, et obtiendront à peine d'effectuer leur retour, après avoir presque consommé la valeur de l'armement par les frais indispensables d'équipage, etc., etc. Ainsi ces expéditions, forcément malheureuses, bien loin de favoriser l'activité, jetteront un discrédit, un découragement, qui nécessairement occasionnera une longue stagnation d'*intercourse* entre les colonies et la métropole.

CHAPITRE VII.

La France peut-elle renoncer à ses Colonies?

Puisque les manufactures et les villes maritimes ont si peu de ressources en elles-mêmes, c'est donc vers les colonies qu'il faut se tourner pour rendre l'ame à leur commerce. C'est d'elles qu'il faut s'occuper pour le vivifier ; et par l'effet de l'action et de la réaction des unes sur les autres, bientôt nous verrons renaître l'industrie ; car la culture rétablie, les richesses se répandront avec abondance sur le sol de la France, et rapporteront, par l'échange de leurs denrées, une balance capable de solder les fournitures de l'étranger. Ainsi, le numéraire, qui aujourd'hui sort de France, restant dans la circulation, se trouvera nécessairement réduit à un intérêt raisonnable, qui, lui-même bientôt, sera cause et effet d'une plus grande prospérité.

Cependant, ainsi que je l'ai déjà dit, plusieurs personnes de poids ont posé en question si les secousses de la révolution peuvent per-

mettre aux colonies d'exister, ou si elles ne sont pas ce qu'on appelle *finies*, et s'il ne serait pas plus avantageux à la métropole de les abandonner entièrement, que d'entrer dans des avances considérables pour leur rétablissement et leur entretien. Sans doute les efforts réitérés des ministres anglais pour l'abolition de la traite des nègres, soutenus par les sociétés de *manumission* anglaises et américaines, ont mis les colonies dans une situation critique. Au commencement de la révolution, le gouvernement français reconnaissant que toute sa force maritime était assise sur la richesse et la prospérité de ses colonies, s'opposa tant qu'il put à ces associations prétendues philanthropiques, connues sous le nom des *amis des noirs* : mais à la chute du trône, elles purent propager leurs dangereux principes ; et l'Angleterre, profitant adroitement des dispositions du moment pour briser le berceau de la marine française, proposa dans la chambre des communes, l'abolition de la traite des nègres. Il semblait qu'à l'envi, deux nations, si long-temps rivales, venaient réunir leurs efforts pour fouler aux

pieds les droits les plus sacrés de l'intérêt, du commerce et de la propriété. Mais il y avait cette différence dans leur conduite, que l'une, livrée à l'anarchie, se laissait entraîner aux idées régnantes, sans calculer les résultats, et coupait, jusque dans ses racines, l'arbre de vie, dont les fruits faisaient sa richesse et alimentaient sa force; l'autre, au contraire, agissant avec cette suite qui caractérise un gouvernement stable, précipitant par ses discours apprêtés la ruine de sa rivale, préparait dans le silence, pour les pertes que la cessation d'un aussi grand commerce devait lui faire éprouver, des ressources qui mettraient un jour entre ses mains le commerce de l'univers, sans laisser à ses rivaux la chance de pouvoir le lui disputer. Les Danois, sans capitaux pour faire la traite des nègres, cédant à l'influence anglaise, en prononcèrent bientôt l'abolition. Les États-Unis avaient déjà, au moment de leur indépendance, promulgué des lois prohibitives de ce genre de commerce.

La France, égarée alors dans toutes les abstractions de la philosophie, par conséquent

trop peu éclairée sur ses intérêts; l'Espagne, trop négligente, ou trop religieuse pour ne pas sacrifier les siens à l'apparence d'une pratique évangélique, ne désapprouvèrent point cette espèce de coalition, formée contre leur puissance; mais l'Angleterre, qui recueille déjà une partie du fruit de sa prévoyante politique par ses établissemens dans l'Inde, espère encore, en détruisant les colonies occidentales, se rendre seule maîtresse du commerce des sucres, coton, café, indigo et autres productions des Antilles, qu'elle peut également se procurer dans les vastes contrées où elle règne en souveraine. Tel est son plan; alors, plus de concurrence possible pour les nations européennes; et les prix seront ceux que voudra dicter l'Angleterre. C'est la récompense qu'elle attend de ses sacrifices.

Comment expliquer autrement la perte qui résulterait pour elle de l'abolition de la traite? Les commerçans de ses villes maritimes, accoutumés aux profits qu'elle présente, et pouvant continuer leurs expéditions sous un pavillon étranger, fonderaient des maisons de

négoce, chez les puissances où ce genre de spéculation serait toléré. Ainsi ils tireraient de la circulation du commerce intérieur de la Grande-Bretagne, une grande partie de leurs capitaux qui passeraient à l'étranger. Une portion des bénéfices de la traite leur reviendrait sans doute ; mais la plus grande partie resterait aux nations qui leur prêteraient leur pavillon : et les puissances voisines, avec les capitaux de l'Angleterre, auraient ainsi les moyens de s'enrichir et de former des marins. On ne peut pas supposer que le cabinet de Londres ait commis une faute de cette nature (1) ; il faut donc voir, dans sa conduite, un piège qu'il nous tend, en nous parlant lui-même de l'abandon de ses colonies d'Amérique. Mais quel que soit son espoir de forcer les puissances européennes à

(1) La paix du 30 mai 1814, les dispositions de l'Angleterre, à demander, au congrès de l'Europe qui doit s'ouvrir, l'abolition du commerce de la traite des nègres, en prouvant toute la suite, toute la persévérance qu'elle met pour arriver à son but, doivent nous confirmer dans l'idée qu'elle attend un grand avantage des sacrifices commerciaux qu'elle a faits jusqu'ici, sous le prétexte spécieux du bien de l'humanité.

suivre son exemple, la France, l'Espagne, la Hollande ont encore les moyens de contreminer, pour prévenir l'explosion qui les menace. Hâtons-nous donc d'agir dans le sens inverse de l'Angleterre : attachons-nous à nos colonies. Nous savons de quelle importance elles ont toujours été à la métropole : venons à leur secours, et surtout gardons-nous d'écouter les conseils insidieux de nos adroits et habiles rivaux. Avons-nous dans l'Inde une souveraineté commerçante qui dédommage nos villes de manufactures, nos villes maritimes, et qui nous apporte des denrées à un prix (1) sans doute agréable au consommateur, mais destructeur de notre industrie et de notre commerce? Quelles ressources nous resterait-il pour former des matelots, pour alimenter la marine de l'État? Ce ne sont que des voyages de long cours en temps de paix, qui donnent au gouvernement des marins en état de bien servir au

(1) On suppose que le sucre fabriqué dans l'Inde, malgré le fret d'un aussi long voyage, pourrait être livré en France au prix de 5 à 6 sous la livre.

moment d'une rupture et d'une guerre. Quelles conséquences entraînerait l'abandon des colonies ? Ce serait anéantir cette marine, dont la supériorité a porté les richesses du globe alternativement chez les Portugais, les Hollandais, et qui a élevé les Anglais au-dessus de tout ce que l'imagination peut concevoir : ce serait renoncer à tous les avantages que donne à la France l'étendue de ses côtes : ce serait, enfin, exposer tout son littoral à des invasions sans cesse menaçantes, dès qu'on ne la verra pas en état d'armer une flotte assez respectable pour s'y opposer.

On dira peut-être, qu'importent les colonies d'Amérique, puisqu'on peut diriger l'industrie française vers les établissements qui nous restent en Afrique, et ceux qui sont rendus à la France dans l'Inde. Les manufactures ne peuvent-elles pas y trouver des débouchés assez avantageux ? Mais la puissance colossale des Anglais dans l'Inde ne doit-elle pas toujours faire trembler la France sur ces possessions, à l'instant d'une rupture ? Quels moyens aurait-elle de les protéger à une si grande distance,

contre des forces toujours prêtes et rapprochées ? Ne sait-on pas d'ailleurs que l'Inde, ce berceau du monde, plus peuplée, plus riche de tous les dons de la nature que le reste du globe, attire sans cesse à elle toutes les matières d'or et d'argent. Le fer, l'or sont les seuls objets qu'on puisse échanger avec elle ; et l'Angleterre, cette fière dominatrice du commerce européen, y épuiserait elle-même ses trésors, en épices, en mousselines, en mouchoirs et autres objets manufacturés, si les droits de souveraineté (1) ne repompaient des mains des individus ces mêmes trésors, qui, par un mouvement de rotation non interrompu, servent à acquitter alternativement, et les impôts de l'état, et les impôts de l'industrie.

Quelle différence dans le commerce des colonies ! Le gouvernement peut aisément le protéger sans frais exagérés. L'Angleterre n'y a pas plus de ports que la France, et n'en a pas

(1) La compagnie des Indes, en Angleterre, est souveraine d'un territoire dans l'Inde, beaucoup plus considérable et bien plus peuplé que les îles britanniques.

de meilleurs, pour y entretenir des forces beaucoup plus considérables ; et dans une guerre, les efforts de la plus formidable puissance échoueroient toujours contre les colonies, qui peuvent être secourues en peu de temps, lorsque l'unité de volonté les engagera à une défense obstinée ; et cette unité existera toutes les fois que l'intérêt, mobile des hommes en général, se trouvera d'accord avec le désir, bien naturel aux colons, de se conserver à leur patrie.

Ce n'est qu'avec les colonies que s'exerce le véritable commerce d'échange. Aucune valeurs monétaires ne sont nécessaires à la circulation : il ne faut, du côté de la métropole, que des objets manufacturés ; et si la colonie ne produit point assez de denrées pour les solder, le commerce du continent espagnol, qui manque des mêmes articles, est toujours prêt à payer, en argent, la balance qui reflue sur ses côtes. Par le commerce des colonies occidentales, l'Europe pompe les métaux fins de l'Amérique, qui tendent sans cesse à s'enfouir dans l'Inde. Et nous renoncerions à ces colonies ! Et nous mettrions en problème si nous

devons faire tous nos efforts pour les conserver, elles, qui promettent à nos manufactures des consommations toujours certaines, lucratives, et à notre marine une pépinière inépuisable de matelots !

Lorsque l'Angleterre a acquis sur la France de si grands avantages, lorsqu'elle a réussi pendant cette longue lutte, à détruire notre marine presque entière, nous abandonnerions le seul point qui nous offre l'espoir de la relever avec honneur, le seul point où nous pouvons encore nous montrer ses rivaux !

Sans doute l'orgueil national et l'intérêt des villes maritimes se révolteraient contre un plan qui tendrait à abaisser la France au rang des puissances secondaires, et à la réduire au commerce intérieur ou de cabotage sur ses côtes. Ce serait faire injure à des Français que de croire que les personnes qui ont ouï prôner en Angleterre ces insinuations ministérielles, si souvent répétées dans les débats du parlement, n'en regardent pas toutes les conséquences comme funestes à la France (1).

(1) Les mêmes soupçons pourraient s'élever, avec plus de

Après avoir prouvé la vérité de ma première proposition, dans l'hypothèse de laquelle j'ai toujours raisonné, après avoir établi que la France doit nécessairement conserver ses colonies, et qu'en raison de la situation des manufactures, du peu de ressources qu'offrent les villes maritimes, c'est en Amérique qu'il faut chercher les moyens de vivifier le commerce; je dois à présent entrer dans des détails sur les rapports commerciaux introduits en ces contrées par l'effet de la guerre et de la révolution.

CHAPITRE VIII.

Sur le Commerce exclusif de la Métropole avec ses Colonies;

Rapports commerciaux établis dans les Colonies par une longue guerre.

La guerre, en général si funeste au genre

raison, sans doute, aujourd'hui que nous avons perdu, par le traité de paix, une partie de nos colonies. Mais les mêmes principes de dignité nationale et d'intérêt public, combattant toujours avec avantage, pour la conservation des îles qui nous restent, on n'hésitera pas certainement à tirer d'elles tout le parti dont elles sont susceptibles.

humain, devient la ruine des colonies, si la métropole, par une marine respectable, ne peut les protéger puissamment, à l'instant même de la déclaration. Le colon, qui, par la fatalité de sa position, ne participe jamais aux bienfaits de la paix que trois mois après l'Europe, joint au malheur de voir ses propriétés exposées par les prises, à passer entre les mains des ennemis, le désavantage de cesser toutes les liaisons d'intérêt et de commerce qui l'attiraient vers la mère-patrie; inquiet pour sa subsistance future, il hésite entre l'alternative, ou de se soumettre en capitulant, à un ennemi capable de l'alimenter, ou de lui résister en cherchant, chez les neutres, les objets de ses besoins, de ses habitudes. L'une et l'autre de ces hypothèses se sont réalisées pendant cette guerre de neuf ans; et toutes les colonies françaises, qui ont perdu de vue la métropole depuis tant d'années, se sont ouvert de nouveaux débouchés, ont formé de nouvelles liaisons, auxquelles il est comme impossible de faire renoncer, et les étrangers qui ont l'habitude

des ports des nos îles, et les colons qui ont joui des avantages d'un commerce libre, ou de l'abondance que la prospérité de celui de la Grande - Bretagne répand partout où abordent ses navires. Ainsi, quand même la métropole serait en état d'approvisionner les îles des objets de son industrie, il est mille articles de manufactures étrangères que l'on préférera à ceux des fabriques nationales, et le sentiment de l'infériorité de la marine française laissera long-temps, aux colonies, le désir bien naturel d'entretenir quelques relations avec les pays dont elles attendent des secours, dans le cas malheureux d'une nouvelle guerre. Les colonies tireront donc toujours de l'Angleterre des étoffes de coton, de la verrerie, des nègres; et les Etats-Unis sont en possession, par leur proximité, l'économie de leurs marins et le prix du fret, de fournir à nos îles des salaisons, des bois de charpente, de la farine, etc. Les Anglais eux-mêmes, malgré toute l'industrie de leurs négociants, malgré l'avantage de leur situation pour la pêche du hareng et de la

morue, sur le banc de Terre-Neuve et sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse (1), ne peuvent, dans leurs propres colonies, entrer en concurrence, avec les Etats-Unis, pour ces articles de première nécessité. Comment donc la France, sans navires, presque sans matelots, ne trouvant à la paix que des établissemens détruits, pourrait-elle conserver l'exclusif, et priver les Américains de participer au produit de ses colonies?

Plusieurs auteurs respectables (2) ont posé en principe, que la métropole doit établir l'exclusif; que, sans l'exclusif, il n'y a point de colonies. Malgré la force du préjugé que leur opinion a formé, voyons si cette assertion est vraie dans toute son étendue, et si elle ne souffre pas quelques modifications. Sans doute, le but de l'établissement des colonies européennes aux Antilles a été, 1^o. de leur faire consommer le plus possible des produits de l'industrie respective des métropoles; 2^o. de

(1) Autrement l'Acadie.

(2) Entre autres, Montesquieu, *Esprit des Loix*.

n'être point obligé d'aller chercher et acheter, suivant le caprice des autres nations, les denrées coloniales devenues si nécessaires; 3°. de balancer, par les bénéfices de la vente des objets de fabrique, une plus grande valeur de denrées coloniales acquises et importées; 4°. enfin, de balancer, par les bénéfices de ces mêmes denrées coloniales exportées chez l'étranger, la valeur des fournitures locales qu'on en reçoit, ou d'acquérir une plus grande circulation de numéraire, en recevant la solde de la balance en espèces.

Ces effets ne peuvent-ils donc s'obtenir que par l'exclusif? Et quelque extention de privilèges les détruirait-elle? De la manière dont les bâtimens des Etats-Unis ont été reçus, jusqu'à présent dans les ports des colonies gouvernées par l'exclusif, ils prennent en paiement les sirops et tafias que la métropole dédaigne, et dont la valeur laisse une balance en leur faveur, qui est généralement soldée en espèces et exportée. Ce commerce, avantageux aux Etats - Unis en général, est très onéreux aux colonies qui s'épuisent pour payer les objets

de première nécessité. En 1787, la balance du commerce des États-Unis, avec les Antilles françaises, s'élevait à plus de 4 millions, payés la plus grande partie en espèces, et le reste en sucre par l'interlope. Si, pour remédier à cet inconvénient, on établissait un exclusif absolu, il faudrait ou que les navires français, afin d'approvisionner les îles, fissent échelle aux États-Unis, pour se procurer les articles dont ils manquent, ou qu'avec des bâtimens du cabotage des îles, on allât acheter les denrées de la première main. Dans ce dernier cas, sans doute on aurait avec le bénéfice du fret l'emploi d'un plus grand nombre de matelots; et le bénéfice de la vente resterait dans la circulation des colonies : cette mesure serait en outre un obstacle à l'interlope. Mais ont-elles aujourd'hui assez de navires et de matelots pour ce commerce, et fournissent-elles assez de produits pour payer leurs besoins? Des droits équivalents à des prohibitions ne peuvent-ils pas détruire l'avantage qu'on attendrait de ces voyages? Et de plus, encore, à quelles pertes affli-

geantes à quelle détresse, et même à quelle famine ne seraient-elles pas exposées dans les deux saisons combinées et consécutives (l'hivernage aux colonies et l'hiver), où les aquilons déchaînés ne permettent qu'à regret à quelques navires d'aborder sur les côtes dangereuses du continent.

Dans la première hypothèse, de quoi les navires français composeraient-ils leurs cargaisons, qui ne leur offrît une perte certaine dans les États-Unis. Les articles de nos manufactures n'y sont pas connus; le crédit qu'accorde l'Angleterre, une ancienne habitude, la conformité de langage, la différence des prix lui assurent la préférence. Au reste, la balance particulière du commerce de la France avec les États-Unis, démontre le peu d'espoir qu'on doit entretenir dans ces relations.

En 1787, les États-Unis recevaient de France pour la somme de 1 million 800,000 livres dont les deux tiers en vins, eaux-de-vie, etc., et le reste en objets de manufactures; et leurs importations montaient à 9 millions, dont 7 étaient

pour du tabac en feuilles. Cette balance étant ajoutée à celle des colonies, c'est une somme de 11 millions que la France versait alors en Amérique : aujourd'hui elle s'éleve à 13 millions 409,000 livres (1). Il reste donc démontré qu'on ne peut d'aucune manière faire échelle aux États-Unis, pour se fournir des vivres nécessaires aux Antilles.

A ces désavantages que nous donne l'exclusif, joignons le calcul des bénéfices que le gouvernement doit faire sur un commerce raisonnablement libre.

Il faut distinguer, dans cette matière, les intérêts du gouvernement de ceux des particuliers, qui s'enrichissent par l'échange mutuel, soit des articles de manufactures, soit des denrées coloniales. Ces intérêts, quelle que soit la prospérité qui puisse en résulter pour un grand nombre de citoyens qui s'emploient utilement, ces intérêts, dis-je, sont et doivent être étrangers au gouvernement.

Je m'attends qu'au premier aperçu on trou-

(1) Voyez le compte rendu par le ministre de l'intérieur, an. 10.

vera cette proposition erronée; et je sais que la circulation de l'industrie, en répandant l'aisance dans toutes les classes de la société, favorise la population, et tend au but d'entretenir le plus grand nombre d'hommes, que le pays puisse faire subsister, qu'ainsi un gouvernement doit souvent faire des sacrifices, pour la fomenter; mais je m'explique : je veux dire qu'il importe peu à l'État que tel, ou tel autre particulier, que telle ou telle manufacture soit l'instrument de cette circulation; il lui importe même peu que des étrangers trouvent un bénéfice quelconque dans leurs échanges ou leurs relations avec lui, s'ils concourent à l'augmentation de cette circulation qui est la base de sa prospérité.

La métropole n'atteint les colonies que par l'impôt : ainsi, ce qui peut améliorer le revenu est évidemment dans son intérêt. Si on empêche, par l'exclusif, la vente d'articles étrangers, que la mère-patrie ne peut fournir à aussi bon marché qu'eux, n'est-il pas évident que le consommateur cherchera à se les procurer par la contrebande, que la dépense d'une triple

barrière de douanes n'empêchera pas de prospérer? N'est-il pas évident que le gouvernement, par cette introduction clandestine, se trouvera privé des bénéfices que lui aurait produits un droit modéré sur une importation permise? Je dis un droit modéré, parce qu'un droit trop fort tue le droit, équivaut à une prohibition, et, comme elle, donne naissance à l'interlope. Si donc, par la crainte d'enrichir ses rivaux, on empêche l'introduction d'objets nécessaires à la culture, des nègres, par exemple, ou les articles nécessaires à leur subsistance, que la France ne peut aujourd'hui verser avec avantage dans ses colonies, n'est-il pas certain que c'est ralentir la source des richesses qui doivent féconder l'industrie des manufactures, et que les progrès de la culture se trouvent retardés et comme paralysés?

Le vrai principe de la prospérité, c'est la multiplication des choses consommables; et si l'on n'alimente pas la branche la plus productive, toutes les autres souffriront de sa langueur. Si donc, par des réglemens sages, le gouvernement accorde quelque extension au commerce

exclusif, il satisfait le désir et le besoin des colonies; il obtient le but d'une prospérité plus grande pour la métropole, et une augmentation d'impôt, qui l'aide à supporter les frais des établissemens éloignés.

Quand un état a assez de capitaux pour subvenir lui-même à l'exploitation de toute sa culture, et au maintien de son commerce; dans ce cas, sans doute, il pourrait trouver un avantage à conserver l'exclusif; mais lorsqu'il est réduit à des vœux impuissans, ne doit-il pas s'ouvrir des sources étrangères, qui répandent sur son sol l'abondance, la fécondité, le crédit? ne doit-il pas se servir des capitaux de ses voisins pour réveiller l'industrie, et chercher dans les entrailles de la terre de quoi payer avec usure les avances qu'elle demande? Contesterait-on que les fonds, introduits par le crédit qu'entraîne la confiance du commerce, ne deviennent même très favorables aux intérêts des manufactures? Cette communication ne doit-elle pas influencer sur le taux du numéraire? Qu'on ne se laisse donc pas prévenir par des notions un peu abstraites, et souvent mal con-

ques, qui offrent le tableau illusoire d'une perte ou d'un bénéfice, suivant que nos rivaux ont à perdre ou à gagner! Cherchons nos bénéfices avec le leur même. Ainsi, d'après la nature de notre commerce avec les États-Unis, nous avons vu que la France leur redevait en 1787 une balance de 11 millions : et dans les rapports des ministres sur l'état du commerce de la France à la même époque, nous voyons que la balance générale, vis-à-vis de toutes les puissances de l'Europe, était d'environ 40 millions, en sa faveur, pour denrées coloniales, qu'elle fournissait à l'étranger. La France en aurait-elle moins eu cette balance en sa faveur, quand elle aurait permis aux États-Unis d'exporter des colonies mêmes, la somme de 11 millions qu'elle lui a payés d'une autre manière? La différence eût uniquement été sensible pour une classe particulière de citoyens, qui n'eussent point fait les bénéfices que d'autres auraient recueillis à leur place. Mais qu'importe à l'état? Son but n'était-il pas rempli, d'augmenter cette circulation, qui procure les moyens de travail et de subsistance au peuple? et n'a-t-il pas réel-

lement perdu le montant des droits qu'il eût exigés pour les valeurs exportées par la contrebande? Le même raisonnement doit avoir lieu vis-à-vis de l'Angleterre, ou de toute autre nation qui importerait aujourd'hui dans les îles les articles dont la France ne peut soutenir la concurrence.

Cette admission libre des étrangers, suivant des réglemens sages, ferait naître parmi eux une rivalité pour l'achat d'une partie des denrées coloniales, qui, sans être nuisible à la métropole, deviendrait une source d'abondance pour les îles. Celles-ci, une fois rétablies dans leur ancienne opulence, limiteraient bientôt elles-mêmes le commerce étranger, par suite de la préférence naturelle que l'on a pour sa nation, et de la supériorité du travail de nos fabriques, qui, se voyant dans la nécessité de rivaliser d'industrie, égaleraient sans doute, en peu de temps, les articles les plus recherchés de l'étranger.

Je crois avoir suffisamment démontré la nécessité des liaisons des États-Unis avec les colonies, et le besoin d'étendre la sphère du com-

merce, si resserrée auparavant par l'exclusif. Je passe au développement des nouveaux rapports commerciaux à établir ; rapports fondés sur la nouvelle situation des possessions européennes en Amérique.

CHAPITRE IX.

Intérêt qu'a l'Espagne de s'unir à la France pour la conservation de ses Colonies.

Rapports commerciaux à établir entre ces deux Puissances.

La puissance (1) de la Grande-Bretagne n'a

(1) Les fautes extraordinaires du dernier gouvernement, dans sa conduite vis-à-vis de l'Espagne, ont tellement changé la face des immenses possessions de celle-ci en Amérique, et ont offert une si belle chance à l'Angleterre, pour exciter les créoles à l'indépendance, que les rapports indiqués dans le paragraphe suivant, peuvent n'être pas à la hauteur des maux auxquels il importe de remédier. Cependant on pense qu'ils offriront encore quelque intérêt, et feront naître l'espoir qu'une bonne intelligence entre les cours de France et de Madrid, basée sur les intérêts des deux peuples, et combinée sur les circonstances présentes, peut encore offrir à notre marine, à

point de rivale sur mer. Ses vaisseaux, se communiquant des ports de la Manche aux extrémités de l'univers, semblent former une chaîne autour du globe; ses matelots sont nombreux : mais par des encouragements, par la force, elle sait encore faire servir les bras des neutres, de ses ennemis même, à faire respecter son pavillon (1). Je ne la considérerai pas dans toute l'étendue de ses possessions. L'Amérique doit être le seul sujet de mes réflexions; et on doit être frappé de son influence, quand on pense que, par l'île de la Trinité qu'elle vient d'acquérir, elle possède une communication non interrompue sur plus de 800 lieues des côtes

nos villes maritimes, à nos manufactures, des ressources assez puissantes, pour balancer l'influence commerciale et même militaire des Anglais dans les Indes occidentales.

(1) On compte que, dans la dernière guerre, les Anglais avaient à bord de leurs vaisseaux environ 8000 espagnols. Tout le monde connaît les réclamations des États-Unis au sujet de la presse, exercée contre un grand nombre de leurs matelots. La paie, plus élevée chez les Anglais que chez les autres nations, détermine beaucoup de sujets étrangers à servir sur leurs vaisseaux.

de la Terre-Ferme, depuis le golfe de Paria jusqu'à son établissement dans la baie de Honduras. L'importance de la possession de la Trinité, ne peut être sentie que par une puissance vraiment commerçante et dominante par sa marine. Cette île doit devenir l'arsenal où se déposeront les armes qui doivent délivrer le Nouveau-Monde du joug de l'Espagne. Elle doit être le centre du commerce interlope le plus actif, soit avec les provinces de la Terre-Ferme, soit avec les Antilles. Son port, qui n'est point sujet aux ouragans, deviendra aux îles du Vent, le rendez-vous des flottes anglaises qui auparavant, par un hasard assez remarquable, n'avaient que des rades foraines. Le produit de son sol, qui est propre à tout, ne peut être borné que par le défaut de bras. Tout concourt donc à rendre la Trinité très importante pour l'Angleterre; et ces mêmes raisons doivent engager la France et l'Espagne à mettre à profit le temps précieux d'une paix toujours chancelante, pour prévenir les coups que la politique leur prépare. Ces deux puissances, alliées naturelles l'une de l'autre, doivent

encore resserrer les nœuds qui les unissent , et travailler ensemble à rétablir leur marine appauvrie. Leurs efforts réunis, jusqu'ici toujours impuissans, doivent être assez grands pour disputer enfin l'empire de la mer à l'arrogante dominatrice qui y règne. Pour y parvenir, il faut des matelots; et le commerce seul peut les former. Mais dans l'état fâcheux où sont les colonies françaises, il reste peu d'espoir de voir l'esprit d'entreprise se propager assez pour encourager les armemens. La France a besoin d'un nouvel appât pour électriser ses marins; et l'Espagne de l'exemple de l'industrie étrangère, pour réveiller les siens de l'indolence où ils sont plongés. Par conséquent, il faudrait que, par un traité particulier avec l'Espagne, la France ouvrît les ports de ses colonies au commerce espagnol, et qu'usant de son influence auprès de la cour de Madrid, elle obtînt la liberté de commerce depuis l'embouchure de l'Orénoque jusqu'à la rivière de la Madeleine. Connaissant la jalousie du gouvernement sur ses colonies, et les difficultés à donner accès aux étrangers, je me borne à

parler de ces provinces, quoique peut-être il lui fût avantageux de permettre à la France de fréquenter encore les ports de Carthagène, de Campêche et de la Havane. Mais il me faut prouver qu'elle doit trouver la conservation de ses provinces dans cette mesure qui l'alarmera.

L'Espagne n'ignore pas que l'esprit d'indépendance, excité par les principes de la révolution française, par la longue interruption d'intercourse avec ses colonies et par les agents de l'Angleterre, a été sur le point d'éclater dans le royaume de Terre-Ferme et dans la province de Santa - Fé. La Trinité, soumise alors aux Anglais, a servi d'asyle aux chefs du complot; et aujourd'hui, ils espèrent encore, par leurs intelligences, amener un moment d'anarchie qui puisse les rendre à leur famille et aux mécontents; et la Grande-Bretagne leur prêtera sans doute son appui, dès que les circonstances lui paraîtront favorables. L'Angleterre commerçante vise à s'ouvrir des débouchés pour ses manufactures, dans cette immense contrée, que son indépendance, puissamment soutenue par mer, semble devoir li-

vrer à ses protecteurs. L'Espagne ne peut pas fermer les yeux sur le danger où elle est, de se voir échapper des mains cette riche, quoique languissante colonie.

La population du royaume de Terre-Ferme, composée des provinces de Guyana, Cumana, Barcelonna, Venezuela, Maracaïbo et Varinas, est environ d'un million d'ames; et malgré les entraves du monopole, elle augmente considérablement. Les seules villes de Caracas et de Valentia, renferment plus de 100,000 ames. Son produit en cacao, coton, café, tabac, indigo, cuivre brut, blé, cuirs, bestiaux, mulets, etc., excède tout ce que les écrivains en ont dit.

L'Espagne n'a-t-elle pas quelque chose de plus à craindre? Ne doit-elle pas redouter de voir enfin se réaliser au Mexique le projet de Galvèz. Ce pays, entièrement inconnu (1) aux Européens, parce que les voyageurs n'ont ni la

(1) Au moment où l'on écrivait ceci, M. de Humbolt parcourait l'intérieur des royaumes espagnols en Amérique, et n'avait encore rien publié de ses voyages.

liberté d'observer, ni celle de publier leurs pensées, n'a jamais été décrit que topographiquement. En ce qui regarde son accroissement en commerce, en population, ses ressources intérieures, ses richesses, ses manufactures, ses collèges, ses universités, tout est supprimé avec la plus grande vigilance. Qu'on juge de la puissance de ce royaume, sur l'information précise et non équivoque que la ville de *Los-Angeles*, capitale de la province de Flascala, et la seconde du Mexique, renferme près de 200,000 ames. Galvèz, vice-roi de ce beau royaume, homme puissant, instruit et ambitieux, n'a déposé la couronne qui ceignait son front, qu'en perdant la vie par le poison. Cet aperçu ne suffit-il pas pour éclairer l'Espagne sur ses dangers?

D'ailleurs, les mêmes inconvénients que j'ai déjà détaillés, pour prouver l'impossibilité de fermer les ports français aux États-Unis, subsistent pour engager l'Espagne à se relâcher un peu de l'exclusif qu'elle a maintenu jusqu'à présent. Tout le temps de la guerre, outre l'interlope actif entre la côte de Terre-Ferme et

les îles anglaises , ces peuples ont joui d'une liberté de commerce que la métropole ne leur avait jamais accordée. Les Danois, les Suédois, les Américains y ont été constamment admis. Comment fermer les ports, sans risquer d'exciter les plus violents murmures ? La cour de Madrid doit donc, et elle le fera sans inconvénient, se départir en faveur de la France , de ses anciens principes qui aujourd'hui hâteraient l'explosion qu'elle redoute. La France, son alliée, est seule intéressée à lui conserver toute l'importance de son pouvoir , toute l'étendue de ses possessions. Les habitants de ces provinces se contenteront d'une communication libre avec les îles françaises du Vent et sous le Vent, fréquentées par des étrangers ; et, trouvant leur sort adouci, frappés de l'idée du pouvoir de la France, ils n'oseront écouter des instigations insidieuses, et préféreront la tranquillité aux dangers d'un succès incertain.

Le commerce de l'Espagne, depuis plus d'un siècle, n'est en quelque sorte que le facteur de l'Europe : il se borne à l'exportation d'articles manufacturés chez l'étranger. Quel grand inté-

rêt pourrait donc avoir l'Espagne à conserver un exclusif évidemment dangereux ? Il serait facile de prouver que ses bénéfices se bornent à la commission et au fret. L'état de langueur de son commerce en Europe, comparé avec les besoins immenses d'un pays riche, peuplé, manquant de tout, ne laisse point à douter que ses villes maritimes ne pourraient encore suffire aux demandes de tant de contrées.

Mais ce qui, surtout, ne doit pas se passer sous silence, c'est l'avantage qui résulte de la combinaison des forces françaises et espagnoles pour contenir les désirs inquiets et ambitieux de la Grande-Bretagne. La Terre-Ferme, liée pendant la paix, par ses habitudes, avec les îles françaises (en supposant même l'infériorité des forces combinées), offrirait un aspect assez menaçant, pour alarmer les Anglais sur leur possession de la Trinité. Les ports de Carthagène, Porto-Cabello et saint-Domingue tiendraient également la Jamaïque dans un état inquiétant sur son sort. Ainsi, il est vraisemblable qu'occupés de leur propre sûreté, ils n'auraient pas le temps de tenter des expéditions incertaines,

et qu'ils préféreraient jouir tranquillement de la paix, qui, en garantissant la sûreté de leurs îles, leur laissera toujours une portion immense du commerce interlope du continent.

Contenue dans ses projets d'ambition, la Grande-Bretagne se verrait encore frustrée, en grande partie, des bénéfices qu'elle attend de sa position. En effet, par la situation topographique des Antilles, la Martinique, au vent de toutes les îles, si l'on excepte la Barbade, se trouve mieux placée que la Trinité même, pour commercer avec les peuples établis sur le fleuve de l'Orénoque. Les vents toujours *traversiers* (1) assurent un court passage pour le départ et le retour des navires de la ville de l'Angustura à l'île de la Martinique; tandis que le retour de la Trinité, qui est à quelques lieues sous le vent de l'embouchure du fleuve, est absolument im-

(1) On sait que, dans ces parages, entre les tropiques, il règne toute l'année des vents d'est variant du nord au sud, qu'on nomme *vents alisés*.

La position de Ste.-Lucie, à peu près aussi élevée au vent que la Martinique, lui donne, pour les voyages de l'Orénoque, les mêmes avantages.

praticable, dans le temps des crues de l'Orénoque; et que, pendant le reste de l'année, il équivalait presque à des voyages d'Europe. La liberté du commerce et la facilité des passages de mer détourneraient donc beaucoup de gens de l'interlope, qui rend aujourd'hui nécessaires des transports longs et dangereux par terre, le long d'une côte presque déserte. On peut ajouter que la préférence marquée des Espagnols, pour les marchandises françaises, malgré leur cherté comparative avec les articles de fabriques anglaises, leur ferait bientôt délaissier leur intercourse avec la Trinité.

Résumons les avantages que trouverait la cour de Madrid, à se relâcher de la rigueur de ses lois prohibitives. Le premier serait d'étouffer l'esprit d'insurrection par la crainte des forces de la France; le second, de mettre un frein à l'ambition de la Grande-Bretagne, et à l'interlope dont elle compte profiter; le troisième, de retirer, d'un impôt raisonnable et modéré sur l'introduction des marchandises par navires français, une somme qui lui échappe par le système prohibitif; le quatrième, ses

matelots, rivalisés par une nation amie et industrielle, verraient bientôt naître en eux le désir de partager les mêmes profits, les mêmes jouissances; et ce désir, sans doute, les exciterait aux mêmes travaux, à la même activité; le cinquième enfin, la France pourrait lui restituer la partie espagnole de Saint Domingue (1). Ce sacrifice, agréable sans doute à la cour de Madrid, ne serait point onéreux au gouvernement, et lèverait un des obstacles qui retarderont les progrès du rétablissement de la partie française.

La France, aux avantages qui lui sont communs avec l'Espagne, en réunit quelques autres, dont le plus grand, sans doute, est la facilité de former de nombreux matelots. C'est d'elle que l'Europe attend la liberté des

(1) Il est malheureux que, par la dernière paix, la France se trouve aujourd'hui privée des moyens d'entamer un traité de commerce avec l'Espagne, sous l'appât de cette restitution. Néanmoins les affaires de celle-ci sont tellement embrouillées, qu'elle pourra s'estimer encore fort heureuse d'obtenir un secours de la France, à des conditions avantageuses à notre marine, à nos colonies, et à nos manufactures.

mers : c'est elle seule qui , avec les ressources d'un sol riche , d'une population nombreuse , d'une industrie toujours active et croissante , peut , comme par enchantement , créer assez d'hommes pour le service de la marine. La fréquentation de nouveaux ports que l'opinion exalte pour leurs richesses , l'émulation entre les sujets de deux puissances alliées , doivent ranimer l'esprit d'armement. La prompt communication des bénéfices du commerce dans ces nouveaux voyages , fera nécessairement tomber le taux de l'intérêt en France , et ranimera les manufactures. Dans ces expéditions lointaines , où la valeur du fret , des assurances , des commissions , du magasinage , des bénéfices de diverses ventes , des transports par terre , est représentée par un surcroît de valeur ajoutée aux articles des manufactures , la différence du premier achat devient si peu sensible , que les fabriques françaises peuvent même aujourd'hui soutenir la concurrence ; et la supériorité de nos toiles de Bretagne , Morlaix , Rouen ; de nos gingas , linons , batistes , couvertures et

soïeries, leur assure des débouchés que l'interlope ne peut leur enlever.

Les colonies deviendront l'entrepôt des comestibles, nécessaires aux Espagnols, qui, pendant la guerre, les ont reçus des États-Unis. Ainsi les bénéfices de la commission pourront, à raison de l'étendue des besoins des possessions espagnoles, payer une grande partie de la balance que nous avons calculée en faveur des États-Unis; et ceux-ci se voyant, dans les îles françaises, au milieu d'un marché toujours abondant en objets de nos manufactures, s'habitueront sans doute à ne plus dédaigner ce qu'ils verront être d'un débit prompt et constant. Peut-être finiront-ils par en essayer pour leur usage, et par en étendre la consommation dans leur propre pays.

Je bornerai ici ces observations; et après avoir vu que la France, sans tomber de son rang, ne peut se passer de colonies; que sans l'esclavage, il ne peut y avoir de colonies; que le droit accordé aux gens de couleur libres de parvenir à tous les emplois civils et mili-

taires dans les îles, est destructeur de l'opinion qui fait la sûreté des blancs, au milieu d'une nombreuse population de noirs; que vraisemblablement les colonies seront promptement réduites à se soumettre à la domination de la métropole; qu'en raison des liaisons formées par les Antilles, pendant une longue guerre, du découragement des manufactures, de l'appauvrissement des villes maritimes, on doit établir, sur de nouvelles bases, leur commerce avec la mère-patrie, et donner de l'extension à l'exclusif généralement adopté; enfin, que, si l'on veut balancer l'ascendant de l'Angleterre et pouvoir former en peu d'années des matelots français et espagnols, les navires de France doivent être admis à commercer dans une partie des colonies espagnoles. Il me reste à faire apercevoir l'espoir, la possibilité et la probabilité d'une prompte restauration de Saint-Domingue.



CHAPITRE X.

Tableau du mouvement du commerce des Colonies quand il sera protégé par des réglemens calculés pour leurs besoins et l'intérêt de la métropole.

Pour plus d'intelligence, je vais d'abord présenter une espèce de tableau du mouvement qu'imprimeront au commerce des îles, des réglemens bien adaptés à leurs besoins, et tels que nous les avons indiqués; tableau qui développera les avantages qu'on doit attendre du plan que je vais proposer pour la restauration de la culture à Saint-Domingue.

La Martinique étant la mieux située des îles, prenons-la pour pivot de nos opérations, et supposons d'abord que, par un réglement, il est permis aux Etats-Unis d'y importer des comestibles de toute espèce, savoir : bœuf, morue, et tous poissons salés, farine, riz, et articles analogues;

Plus, des bois de charpente, essentes, mer-
rains;

Plus, des tabacs, des chevaux, des bœufs, etc.,
tous articles que la mère-patrie ne peut fournir
sans désavantage pour elle-même et pour ses
colonies.

Supposons ensuite qu'il leur soit permis d'ex-
porter la moitié ou les deux tiers du tonnage
de leurs navires en sirops, tafias, et le reste en
sucre, café et autres articles, dont la métro-
pole peut s'approvisionner facilement d'ailleurs
et sans perte.

Supposons encore l'entrée de ces fournitures
libre de tous droits, la farine exceptée; et les
retours, à l'exception des articles de manufac-
ture française, chargés d'un droit modéré,
mais calculé pour les sucres et cafés, d'après
le droit payé par les navires français; et ce,
de manière à donner toujours au pavillon de
la mère-patrie, un avantage dans le marché de
la Martinique et même de l'Europe;

Représentons-nous à présent qu'il soit permis
aux Anglais du Canada, de la nouvelle Ecosse
et du nouveau Brunswick, d'introduire en cou-

currence les mêmes articles que les Américains, sans aucun droit d'entrée; et à ceux des Antilles, d'y importer des étoffes de l'Inde, des cotonnades, de la verrerie, avec des droits d'entrée capables d'élever les prix déjà élevés par un double fret et une double vente, à peu près au taux des articles des manufactures françaises pour ceux qui sont semblables, et qui entreraient en concurrence;

Avec la liberté d'exporter en retour, pour établir la concurrence avec les Américains, des sirops, tafias, sucre, café, toujours avec un droit modéré, et des batistes, dentelles, etc., de nos manufactures, sans droits;

Laissons encore les ports ouverts aux Espagnols, presque sans droits, soit pour l'importation, soit pour l'exportation, leurs importations ne pouvant consister qu'en denrées coloniales, bœufs, cuirs de bœufs, indigo, tabac en feuilles, coton, mulets, or et argent; tous objets utiles au commerce de la métropole, et en état de remplacer les valeurs exportées, soit par les Américains, soit par les Anglais: et leurs exportations n'ayant pour objet que des

articles de main-d'œuvre française, des nègres achetés de l'étranger, ou des comestibles, on imposerait seulement des droits, toujours modérés, sur les objets de manufacture anglaise qui pourraient être exportés par eux, de manière à les engager à donner, dans la concurrence, la préférence aux fabriques françaises; on établirait encore des droits locaux, suivant le besoin de la culture sur l'importation des denrées coloniales, du genre de celles que récolte la Martinique;

Admettons tout bâtiment, sous quelque pavillon que ce soit, s'il est chargé de nègres, avec faculté d'exporter en retour, sucre, café, etc.;

Qu'on oblige enfin les navires français expédiés d'Europe pour les possessions espagnoles, à toucher dans un port français des Antilles, soit en allant en Amérique, soit en retournant dans la métropole :

Il est évident qu'alors la Martinique, entrepôt forcé des Etats-Unis qui ne pourraient aller dans les ports espagnols, et des Espagnols d'Amérique qui n'ont pas de navires conve-

nables pour aller aux Etats-Unis, concentrerait en elle tous les profits résultants de la double commission et de la seconde vente.

Il n'est pas moins évident que, malgré les droits de douane, les Anglais et les Espagnols trouvant plus avantageux d'effectuer leurs échanges dans un port français, que de courir les risques de la navigation périlleuse de côte en côte, à laquelle oblige l'interlope, se détermineraient bientôt à y renoncer, et à faire également, de la Martinique, l'entrepôt des objets de leur commerce réciproque : autres profits pour elle résultant toujours de la double commission et de la revente.

Je ne parle pas des relations à naître entre les Anglais et les Américains, dont la Martinique pourrait tirer encore quelque profit.

Je ne parlerai pas non plus des avantages qui pourraient naître des rapports entre les Anglais et les Français, soit d'Europe, soit des colonies, dont la Martinique serait toujours la courtière.

Mais ses transactions commerciales avec la France doubleraient, sans doute, ses autres

bénéfices : la commission et la revente lui assurent toujours des gains sans risque.

On sent donc que la Martinique, ne fût-elle, comme Saint-Eustache et Saint-Thomas, qu'un rocher sans culture, elle deviendrait infailliblement riche et puissante. Ajoutons à cela ses propres moyens agricoles, et qu'on se fasse une idée de sa prospérité ! Sa puissance décroîtrait difficilement, ayant un port capable de recevoir des escadres qui protégeraient son commerce. Sa richesse, sa position fortifiée, le bonheur dont elle jouirait dans ses liaisons, lui feraient craindre de perdre ses avantages dans une guerre, en tombant dans des mains ennemies ; dès lors, unité de volonté dans la défense de l'île : la certitude d'être secourus, dans un temps assez rapproché, déterminerait les habitants à des sacrifices momentanés, et à ne pas redouter les efforts toujours lents et mal combinés d'une puissance qui voudrait les subjuguier.

On cherchera peut-être à affaiblir ce tableau de prospérité, en disant que les puissances commerçantes pourront faire chez elles des

réglements prohibitifs et destructeurs de ce beau rêve. Mais j'observerai : 1°. que j'ai supposé l'Espagne d'intelligence avec la France ; et je n'hésiterai pas à déclarer que le pavillon des États-Unis se montrera toujours partout où on lui permettra de paraître ; 2°. que la portion des Anglais dans ce commerce n'appartiendra, si l'on veut, qu'à ceux qui se livrent à l'interlope, et contre lesquels, par conséquent, les réglemens ne peuvent rien.

Le commerce de France n'aurait pas sujet d'être jaloux de la prospérité de la Martinique. Tirant lui-même tout le parti possible des expéditions lointaines, profitant du fret, des assurances, des ventes et achats, il trouverait encore des avantages particuliers dans l'abord des autres pavillons, apportant dans l'île les tabacs de la Virginie et de Varinas (1). En

(1) Pour sentir l'avantage des Américains à importer leurs tabacs dans les Antilles plutôt qu'en Europe, il faut savoir que, pour les États-Unis, un voyage d'Europe est toujours de quatre à six mois au moins, tandis que celui des Antilles n'est que de six semaines ou deux mois pour aller et revenir.

effet, nous avons vu plus haut ce que ce seul article coûtait au commerce de France en numéraire; et sans doute il trouverait à s'en approvisionner en échange d'objets de ses manufactures. D'ailleurs, n'aurait-il à gagner qu'une partie du fret dont les Américains seraient privés, ce serait déjà une grande diminution dans la balance. Les profits immenses excitant à des besoins nouveaux, que fait naître le caprice, ceux de la Martinique offriraient bientôt au commerce de la métropole de nouveaux moyens de prospérité, par des demandes sans cesse variées et des moyens exclusifs; puisque le commerce des autres pavillons étant limité, ne pourrait entrer en concurrence pour ces nouveaux besoins.

Enfin, la mesure de faire toucher les navires de la métropole dans une île française, serait profitable à la santé des marins, et préserverait souvent le commerce de France de ventes désavantageuses; le capitaine apprenant, par l'intercourse du continent espagnol et des îles, quels marchés ont pu être approvisionnés, de-

puis leur départ d'Europe, et quels autres peuvent être dans l'attente de marchandises.

Le gouvernement, de son côté, au milieu de la prospérité publique, trouverait lui-même de grands profits dans les droits d'entrée ou de sortie, imposés aux navires ou aux marchandises, suivant les intérêts du commerce. A cet égard, les autorités locales, seules à portée de connaître ce qui convient aux circonstances, doivent être autorisées à prononcer sur les modifications à désirer.

Ce que je viens de dire de la Martinique en particulier, est applicable à tous les ports des colonies, à l'exception de ce qui concerne sa position militaire. Chacun, soumis au même mouvement, plus ou moins actif suivant sa localité, doit voir les mêmes effets résulter des mêmes causes. Ainsi l'on peut déjà entrevoir ce que produirait le plan présenté, se développant, au moyen du produit territorial d'une grande colonie, et du mouvement du commerce, concentrés dans la même maison de commission.

CHAPITRE XI ET DERNIER.

Projet d'un Établissement national formé pour la restauration de la culture de Saint-Domingue.

Personne ne doute qu'avec de grands secours, Saint-Domingue reconquis ne retrouve en peu de temps cette prospérité, qui excitait l'envie des autres nations. Malheureusement, au sortir des crises révolutionnaires, le gouvernement ne peut, par lui-même, faire les fonds que nécessiterait le délabrement des habitations : cependant l'établissement que l'on propose ne peut se former que sous sa protection immédiate. Les besoins immenses de Saint-Domingue, ses relations forcées, du moins avec les États-Unis, l'introduction de nouveaux cultivateurs, embrassent une si grande latitude d'affaires, que notre plan ne pourrait attirer la confiance générale, sans la garantie de l'autorité souveraine. C'est elle qui doit intéresser le crédit national à faire un effort, pour procurer les fonds nécessaires, comme c'est elle seule qui peut connaître et nommer des administra-

teurs capables de faire réussir une entreprise aussi vaste. D'après le rapprochement de renseignements nombreux, et aussi précis qu'ils puissent l'être sur les colonies, on pense qu'il ne faudrait pas moins de trente millions, pour venir efficacement et promptement au secours de Saint-Domingue. Cette somme, répartie avec sagesse sur les habitations les plus susceptibles de revenus, sur les caféyères, par exemple, et se distribuant, non pour des constructions de luxe, mais pour celles qui sont absolument nécessaires à la culture, rentrerait en grande partie par la première vente des produits; et, se répandant de nouveau sur d'autres habitations, changerait bientôt la face de la colonie. Mais une société réunie pour une grande opération de bien public, ne devrait pas être entravée par des débiteurs de mauvaise foi, ou par des créanciers antérieurs à elle, qui, sans considérer qu'ils lui devraient l'existence du gage de leur créance, voudraient peut-être, par leurs inscriptions, primer la sienne, et s'opposer à ses remboursements. Il faudrait donc encore la puissante intervention du gouvernement,

pour dresser les statuts et la constitution de la compagnie; pour lui assurer jusqu'à parfait remboursement, nonobstant toute créance antérieure, un privilège spécial sur les habitations restaurées par elle; pour lui donner un code particulier, dégagé de toutes les lenteurs de l'expropriation forcée, afin de favoriser et d'accélérer ses remboursements, entravés par des débiteurs dérangés ou de mauvaise foi. La rentrée des capitaux commençant à s'effectuer, et la compagnie ne craignant plus de gêne dans ses opérations, elle pourrait être autorisée à émettre un certain nombre de billets au porteur, remboursables à vue; ce qui doublerait les moyens de venir au secours de la colonie. Un semblable règlement, fait pour la sûreté des fonds et pour assurer la marche de l'établissement, privant le gouvernement des droits de mutation, il serait juste qu'il en fût dédommagé par une portion dans les bénéfices nets de l'opération. En conséquence de ces préliminaires, j'offre pour l'utilité publique, à la méditation des banquiers, des négociants, des hommes d'état, et du gouvernement, le

projet suivant , auquel on pourra , dans le conseil , adapter telle ou telle modification qui sera jugée convenable , pour la sûreté des fonds et la réussite de l'entreprise.

ART. 1^{er}. Il sera formé une société commanditaire pour la restauration de la culture à Saint-Domingue. Le capital est fixé à la somme de 30 millions. Cette somme doit s'obtenir par souscription. En conséquence, le capital de 30 millions sera divisé en trente mille actions de 1000 francs chacune ; et pour la commodité des souscripteurs , une partie pourra être divisée en demi et même quart d'actions. La compagnie est essentiellement maison de commission.

II. On bonifiera aux actionnaires un intérêt de 5 pour cent par an , payable chaque année par le gouvernement qui serait la garantie (1) des actionnaires.

(1) On sent qu'aujourd'hui le gouvernement ne pouvant s'engager , sans la législature , ce serait à lui à vérifier ce projet d'établissement sous les divers points qui intéressent les lois et la sûreté des actions , pour , ensuite , le proposer aux deux chambres.

III. Les actions seront vendues de la manière suivante : vingt-neuf mille seront disponibles, dans les villes de commerce et autres, à tout particulier, négociant ou banquier qui s'intéresse et veut concourir au rétablissement de Saint-Domingue; les mille autres restantes seront réservées pour les États-Unis, qu'on désire lier à la colonie par des intérêts réciproques, comme ils le sont déjà par leurs besoins.

IV. Tout propriétaire d'habitations à Saint-Domingue, qui désirera des secours de la société, fera sa soumission pour le montant des sommes nécessaires au rétablissement de sa propriété, s'engageant à les rendre cinq années après la restauration, et à payer annuellement, pour les sommes reçues, l'intérêt de commerce en usage dans les colonies.

Sur cette soumission appuyée de titres, le colon recevra un crédit authentique de la somme demandée, certifiée nécessaire par les experts de la compagnie, laquelle somme sera payable sur mémoires et devis visés et certifiés du propriétaire, et vérifiés par les agents nommés à cet effet.

V. La susdite soumission sera inscrite sans frais au bureau des hypothèques, pour compte et au profit de la société, sur sa demande, et en présence du débiteur pour prévenir tout abus.

Les sommes ainsi hypothéquées par la soumission, et fournies par la société, primeront même les inscriptions antérieures, à raison d'un privilège spécial, accordé pour la restauration ; lequel privilège sera même préféré à tous autres, tels que ceux des architecte, mâçon, charpentier, etc.

VI. Tout propriétaire d'habitation, qui aura reçu les fonds de la société, s'oblige à ne rien vendre de ses deures, sans l'intermédiaire de la compagnie, et à se fournir dans les magasins, ou par son entremise, de toutes choses d'envoi nécessaires à son exploitation.

VII. Les sommes ne devant rester sur les habitations que le temps nécessaire à leur restauration, s'il se trouvait des débiteurs de mauvaise foi, ou dérangés, qui retinssent par inconduite les fonds de la société, les administrateurs seront autorisés à les citer devant le

tribunal civil, et à leur déclarer qu'ils entendent faire procéder devant justice, à leurs frais, à la vente publique, au dernier enchérisseur, de l'habitation hypothéquée; et ce, dans un délai de trois mois, si mieux ils n'aiment rembourser la compagnie à ladite époque. Cependant, pour prévenir tout abus à cet égard, et protéger le débiteur contre tout arbitraire, le tribunal sera maître de retarder la date du remboursement, et d'en fixer une autre, qui sera irrévocable.

Sont réputés débiteurs de mauvaise foi, ceux des propriétaires qui chercheraient à vendre clandestinement leurs denrées, pour s'appliquer à eux-mêmes et ôter à la compagnie les bénéfices de la commission, auxquels ses services lui donnent des droits légitimes.

VIII. Tout actionnaire d'Europe ou des Etats-Unis qui justifiera être propriétaire d'un nombre de.... actions, aura le privilège de n'être chargé, dans son compte courant, que de 4 pour cent pour toutes ses affaires particulières consignées à la maison, au lieu de la commission d'usage dans les îles.

IX. La masse des actions prétendra à la moitié des bénéfices nets; et les dividendes seront fixés à l'expiration de chaque année; mais le montant de ces dividendes restera à la masse, pour accélérer le rétablissement de l'île, jusqu'à l'expiration du privilège accordé à ladite maison.

Le gouvernement aura droit à l'autre moitié des bénéfices nets, pour son patronage, sa garantie, et comme indemnité pour l'abandon de droits d'enregistrement, etc., etc.

X. Le gouvernement nommera un directeur et quatre régents de ladite compagnie. Ils seront choisis parmi les actionnaires, banquiers, négociants ou administrateurs qui seront propriétaires d'un nombre de..... actions.

L'un des régents serait employé en France, un autre aux États-Unis; les deux autres, avec le directeur, résideraient dans l'île de Saint-Domingue.

XI. Il sera fait un règlement particulier pour fixer les émoluments des régents, et des employés divers, qui seront nommés par les

régeants, et choisis, s'il est possible, dans le nombre des actionnaires.

Ce règlement comprendra le nombre de maisons à établir dans les différents quartiers de l'île, pour faire jouir toute la colonie des bienfaits de la métropole.

Le chef-lieu de la direction sera la ville du Cap.

XII. Aussitôt que la circulation des denrées mettra la compagnie en état de calculer sur des rentrées certaines, elle sera autorisée à émettre une quotité proportionnelle de billets au porteur, remboursables à vue, qui, augmentant la masse fictive de ses capitaux, ouvriront de nouvelles ressources pour la restauration de la culture.

XIII. Chaque année, et deux fois l'an, s'il est possible, la direction fera publier en France, et aux États-Unis, le résultat de ses opérations, et le montant des dividendes.

Tel est l'ensemble du plan que je propose, auquel une sage administration peut mettre la dernière main. Je crois qu'elle peut en attendre un grand succès.

On sent que le gouvernement payant en France les intérêts des actionnaires, la compagnie lui serait redevable de cette somme, qu'elle acquitterait à Saint-Domingue même, aux échéances; de sorte que l'état aurait l'économie de l'envoi d'une partie des fonds nécessaires à son établissement militaire, et au paiement de ses agents et employés.

Peut-être quelques personnes décrieront ce projet, comme concentrant, par ses liaisons étendues, presque toutes les affaires dans les mêmes mains. Je les prie seulement de réfléchir qu'il n'est point contraire à la liberté des négociants en particulier, ou de ceux qui, se réunissant en compagnies, voudraient concourir au même but. La carrière est ouverte à tout le monde, et en achetant des actions, presque toutes les villes se verraient enrichies à l'époque des retours. L'exemple frappant des dettes des colonies, vis-à-vis les places de commerce, prouve que des particuliers se ruineraient, là, où une maison, établie par le gouvernement, deviendra la source de la richesse publique.

Peut-être encore les villes maritimes, habituées au système de l'exclusif, qui a fait si long-temps circuler dans leur sein les richesses des colonies, et n'écoutant qu'un intérêt mal entendu, qui ne voudrait rien céder à l'empire des circonstances, employeront-elles tous leurs efforts pour ramener aux principes étroits des mesures prohibitives; mais le gouvernement, qui doit chercher à faire renaître l'industrie manufacturière de toute la France en général; qui doit s'ouvrir les ressources du crédit étranger, et qui connaît l'impuissance des villes, le gouvernement, dis-je, saura résister à des clameurs qui tendraient à favoriser les intérêts de quelques particuliers seulement.

A l'expiration de dix ans, apres avoir remis Saint-Domingue et le commerce dans son état de splendeur, l'Etat jugerait s'il convient ou non au bien de la métropole, de continuer le même établissement, ou de rendre le commerce à l'ancien système colonial.

FIN.



Pour être encore les villes maritimes, d'abord
 l'usage au système de l'esclavage, qui a fait si
 long-temps circuler dans leur sein les richesses
 des colonies, et n'écoulant qu'un intérêt mal
 entendu, qui ne voulait rien céder à l'empire
 des circonstances, et qui croyait toutes les
 lois pour ramener aux principes étroits des
 mesures prohibitives; mais le gouvernement
 qui doit chercher à faire revivre l'industrie
 manufacturière de son territoire en général;
 qui doit à tout le monde le crédit de son
 nom, et qui connaît l'impuissance des villes,
 le gouvernement, dit-on, se sera résolu à des
 lois qui tendent à favoriser les intérêts
 de quelques particuliers seulement.
 A l'expiration de dix ans, après avoir tenu
 Saint-Domingue et le comté de Saint-Christophe
 de splendeur, l'état jugerait s'il convient ou
 non au bien de la métropole, de continuer la
 même législation, ou de rendre le com-
 merce à l'ancien système colonial.

